

UNIVERSITE ASSANE SECK DE ZIGUINCHOR



UFR LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES APPLIQUÉES

MÉMOIRE DE MASTER

Intitulé du Master : Coopération Internationale et Développement Local

(CIDL)

**Sujet : L'impact de la décentralisation sur le développement local :
la commune de Kaffrine**

Présenté par :

Abdou Karim BADIANE

Sous la direction de :

Dr Babacar DIOP

Maître de conférences titulaire

Composition du jury :

Prénoms et Noms	Grade	Qualité	Institutions
Pr Eugène TAVARES	Professeur assimilé	Président	UASZ
Dr Babacar DIOP	Maître de Conférences titulaire	Encadreur	UASZ
Dr Youssoupha Mané	Maître de Conférences assimilé	Membre	UASZ
Dr Seydou WAYALL	Maître de Conférences assimilé	Membre	UASZ

Année académique 2019/2020

DEDICACE

Je dédie ce modeste travail

A notre père, Sader Badiane

Que vous trouvez ici le témoignage de ma profonde reconnaissance, les conseils que vous nous aviez toujours prodigué, et que nous gardons encore vivaces en mémoire, ont été déterminants pour l'accomplissement de ce travail : « Mon fils !, foncez aussi longtemps que tu le pourras et ne recule jamais devant les difficultés. Car ta réussite est aussi celle de ta famille. ».

A notre mère, Khadidiatou Ndao

Nous sommes fiers et heureux d'être votre fils. Puissiez-vous découvrir en ce travail témoignage d'une tendre affection.

A notre tuteur à Ziguinchor pour ses encouragements, ses soutiens et ses prières tout au long de notre parcours universitaire, que ce travail soit l'accomplissement de ses vœux tant allégués et le fruit de son soutien infaillible.

REMERCIEMENTS

Nous voudrions tout d'abord exprimer nos plus sincères remerciements à notre Professeur encadreur DR Babacar Diop, pour sa disponibilité, sa rigueur et ses différentes suggestions qui ont constitué un apport considérable sans lequel ce travail n'aurait pas pu être mené à bon port. Ce que nous lui devons, dépasse de loin ces quelques mots.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du corps professoral du département de Langues Etrangères Appliquées (LEA).

Nous désirerions également adresser notre gratitude aux membres de notre jury, les Professeurs DR Eugène Tavares DR Babacar Diop, Dr Seydou Wayall et Dr Youssoupha Mané qui, malgré les lourdes responsabilités qu'ils ont à assumer, nous ont fait l'honneur d'accepter d'évaluer ce travail.

Nous tenons aussi à exprimer notre profonde reconnaissance à M. El hadji Serigne Mbaye Professeur de droit public, pour ses orientations et son soutien infaillible. Il a éveillé en moi le goût de la décentralisation.

Nos vifs remerciements vont également à l'Agence Régionale de Développement de Kaffrine (ARD) particulièrement à la division de planification, renforcement des capacités et de la formation pour le soutien qu'ils ont apporté à notre recherche.

Nos remerciements s'adressent particulièrement à M. Baye Cheikh Gaye, leader politique à Kaffrine, le Président du mouvement BCG.

Nous ne saurions terminer ces remerciements sans un mot à notre famille, pour tout ce qu'elle nous a apporté. La compréhension, le sens du sacrifice a toujours été de mise tout au long de la recherche.

Sommaire

INTRODUCTION	Erreur ! Signet non défini.
I. Contexte et justification	Erreur ! Signet non défini.
II. Problématique et analyse conceptuelle	Erreur ! Signet non défini.
III. La méthodologie	Erreur ! Signet non défini.
PREMIERE PARTIE: DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA ZONE D’ETUDE	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre I : Présentation de la commune de Kaffrine	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre II : Aspects démographiques et potentialités de la commune ...	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre III : Cadre de vie et Activité économique	Erreur ! Signet non défini.
DEUXIEME PARTIE : Analyse de la gouvernance territoriale	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre IV: les opportunités de la décentralisation	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre V : les contraintes de la décentralisation	Erreur ! Signet non défini.
TROISIEME PARTIE : LA RELATIVE COHERENCE DE LA COMMUNALISATION INTEGRALE	Erreur ! Signet non défini.
Chapitre VI : Le manque de viabilité des collectivités locales	Erreur ! Signet non défini.
CHAPITRE VII: L’absence d’échange et cohésion entre l’autorité décentralisée et les populations	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion	Erreur ! Signet non défini.

Résumé

Au cours des deux premières décennies, l'administration territoriale des Etats africains particulièrement celle du Sénégal ont systématiquement pratiqué une méthode de gouvernance de la centralisation administrative et financière marquée par la domination coloniale.

Cette politique s'est manifestée par une grande concentration des pouvoirs au niveau central. C'est ainsi que le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation progressive comme une stratégie de promotion de la démocratie politique afin de résoudre la question de bonne gestion que cet Etat, omniprésent, avait instauré à sa guise.

La décentralisation c'est une réforme politique, consistant, à un transfert de pouvoirs, de prérogatives et de compétences des centres étatiques aux périphéries. Autrement dit un mode d'organisation administrative qui vise le transfert du processus de prise de décisions le plus près possible des administrés. Elle est à la fois politique et technique. Du point de vue technique, elle répond à un souci de bonne gestion. Elle implique de ce fait l'administration des affaires locales par des personnes originaires et résidant du milieu et ayant une certaine sensibilité par rapport à la situation locale.

Du point de vue politique, la décentralisation permet de réaliser une percée dans la démocratie dans la mesure où elle instaure une participation des membres de la collectivité dans l'élaboration et l'exécution des décisions touchant à leurs intérêts collectifs.

En effet, la décentralisation est basée sur deux principes : la responsabilité des acteurs locaux dans la gestion publique et la participation active des populations.

Et c'est la participation active des populations qui favorise le développement local qui n'est rien d'autre qu'un processus qui impulse les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous.

Cependant, conscient des enjeux liés à la décentralisation du développement local et de la faiblesse des ressources humaines des collectivités, le PNDL a jugé opportun de recourir à des opérateurs pour faciliter le processus d'élaboration et de réactualisation des PIC. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'intervention du BEREFF Consulting qui a été mandaté par ledit programme pour appuyer la commune de Kaffrine pour la réactualisation de son PIC et ce sous la supervision technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kaffrine et du service du développement local en particulier.

En effet, les problèmes de la décentralisation ont toujours suscité un débat controversé autour des grands experts de la décentralisation, elle est confrontée à plusieurs problèmes qui sont soit d'ordre politique, économique et social.

Pour ces contraintes nous pouvons citer notamment, en premier lieu, le découpage territorial, l'incohérence de la communalisation intégrale etc.

C'est dans ce sillage que nous avons envisagé d'orienter notre travail dans un sujet de recherche intitulé « l'impact de la décentralisation sur le développement local : le cas de Kaffrine »

Mots clef : Concentration de pouvoirs, Décentralisation, Développement local, Transfert de compétences, Collectivité territoriale

Abstract

During the first two post-colonial decades, the territorial administration of African states, particularly that of Senegal, systematically practiced a method of governance of administrative and financial centralization marked by colonial domination.

This policy has manifested itself in a great concentration of power at the central level. This is how Senegal opted for a policy of progressive decentralization as a strategy for promoting political democracy in order to resolve this concern for good management that this omnipresent postcolonial state had established as it saw fit.

Decentralization is a political reform, consisting in a transfer of powers, prerogatives and competences from the state centers to the peripheries. In other words, a mode of administrative organization which aims to transfer the decision-making process as close as possible to the citizens. It is both political and technical. From a technical point of view, it responds to a concern for good management. It therefore involves the administration of local affairs by people from and residing in the area and having a certain sensitivity to the local situation.

From a political point of view, decentralization provides a breakthrough in democracy insofar as it establishes the participation of members of the community in the formulation and execution of decisions affecting their collective interests.

Indeed, decentralization is based on two principles: the responsibility of local actors in public management and the active participation of the populations.

And it is the active participation of populations that promotes local development, which is nothing more than a process that drives local dynamics and allows for a substantial improvement in living together and the well-being of all.

However, aware of the challenges linked to the decentralization of local development and the weakness of the human resources of the communities, the PNDL deemed it appropriate to use operators to facilitate the process of drawing up and updating the PICs. It is in this context that the intervention of BEREFF Consulting falls under the mandate of the same program to support the municipality of Kaffrine for the updating of its PIC and this under the technical supervision of the Regional Development Agency of Kaffrine and the local development service. Indeed, the problems of decentralization have always given rise to a controversial debate around the great experts of decentralization, it is confronted with several problems which are political, economic or social.

For these constraints we can cite in particular, in the first place, the territorial division, the incoherence of the integral communalization etc.

It is in this wake that we have considered orienting our work in a research topic entitled "The impact of decentralization on local development: the case of Kaffrine"

Keywords: Concentration of powers, Decentralization, Local development, Transfer of skills, Territorial collectivity

Sumario

Durante las dos primeras décadas poscoloniales, la administración territorial de los estados africanos, particularmente la de Senegal, practicó sistemáticamente un método de gobernanza de centralización administrativa y financiera marcada por la dominación colonial.

Esta política se ha manifestado en una gran concentración de poder a nivel central. Fue así como Senegal apostó por una política de descentralización progresiva como estrategia de promoción de la democracia política para resolver esta inquietud por la buena gestión que este omnipresente Estado poscolonial había establecido como le parecía.

La descentralización es una reforma política, que consiste en una transferencia de poderes, prerrogativas y competencias de los centros estatales a las periferias. Es decir, un modo de organización administrativa que tiene como objetivo trasladar el proceso de toma de decisiones lo más cerca posible de los ciudadanos. Es tanto político como técnico. Desde el punto de vista técnico, responde a una preocupación por una buena gestión. Se trata, por tanto, de la gestión de los asuntos locales por parte de personas de y residentes en la zona y con cierta sensibilidad a la situación local.

Desde el punto de vista político, la descentralización es un gran avance en la democracia en la medida en que establece la participación de los miembros de la comunidad en la formulación y ejecución de decisiones que afecten sus intereses colectivos.

En efecto, la descentralización se basa en dos principios: la responsabilidad de los actores locales en la gestión pública y la participación activa de las poblaciones.

Y es la participación activa de las poblaciones la que promueve el desarrollo local, que no es más que un proceso que impulsa las dinámicas locales y permite una mejora sustancial en la convivencia y el bienestar de todos.

Sin embargo, consciente de los desafíos vinculados a la descentralización del desarrollo local y la debilidad de los recursos humanos de las comunidades, el PNDL consideró oportuno utilizar operadores para facilitar el proceso de elaboración y actualización de los PIC. Es en este contexto que la intervención de BEREFF Consulting se enmarca en el mandato de dicho programa de apoyar al municipio de Kaffrine para la actualización de su PIC y esto bajo la supervisión técnica de la Agencia de Desarrollo Regional de Kaffrine y el local. servicio de desarrollo en particular.

De hecho, los problemas de la descentralización siempre han dado lugar a un polémico debate en torno a los grandes expertos de la descentralización, se enfrenta a varios problemas que son políticos, económicos y sociales.

Para estas limitaciones podemos citar en particular, en primer lugar, la división territorial, la incoherencia de la comunalización integral, etc.

Es en esta estela que nos hemos planteado orientar nuestro trabajo en un tema de investigación titulado "El impacto de la descentralización en el desarrollo local: el caso de Kaffrine".

Palabras clave: Concentración de poderes, Descentralización, Desarrollo local, Transferencia de competencias, Colectividad territorial.

AVANT PROPOS

Le processus de décentralisation au Sénégal a subi plusieurs mutations ponctuées par des réformes importantes de l'indépendance à nos jours. En effet il était confronté à un système de gouvernance marqué par la domination du colonisateur. C'est ainsi qu'il a opté pour une politique de décentralisation progressive comme une stratégie de promotion de la démocratie politique afin de résoudre ce souci de bonne gestion que cet Etat postcolonial, omniprésent, avait instauré à sa guise. En effet, il est important de préciser que la décentralisation est basée sur deux principes : la responsabilité des acteurs locaux dans la gestion publique et la participation active des populations. En outre, dans l'élaboration et l'exécution de la politique locale doivent être en conformité avec les lois portant sur la décentralisation. En somme, le transfert de nouvelles compétences aux collectivités locales montre une volonté politique de l'Etat afin de promouvoir une gestion rationnelle et durable des ressources. La véritable politique de décentralisation de 1996 a constitué une période importante notamment avec la création de la région mais aussi du transfert de compétence et une implication accrue des acteurs locaux. Ce Travail d'Etude et de Recherche (TER), inscrit dans le cadre des recherches que nous avons commencées depuis l'année dernière, se caractérise par une indépendance d'esprit et par l'empileur de la décentralisation dans la commune de kaffrine.

Vu l'importance de la décentralisation, notre travail a connu sa conclusion grâce à de multiples soutiens. Nous voudrions d'abord adresser un grand merci à DR Babacar Diop qui a bien voulu encadrer ce travail ainsi qu'au Directeur de l'ARD de kaffrine Monsieur Samba Diop de m'avoir accepté en stage de 6 mois afin de mieux concrétiser mes connaissances en décentralisation.

LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES

ADCK : Association pour le Développement de la Commune de Kaffrine

ADM : Agence de Développement Municipal

ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

ARD : Agence Régionale de Développement

ASC : Agent de Santé Communautaire

ASC : Association Sportive et Culturelle

BCI : Budget Consolidé d'Investissement

BM : Banque Mondiale

BU : Bibliothèque Universitaire

CCC : Communication pour un Changement de Comportement

CDEPS : Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive

CPN : Consultation Prénatale

CR : Communauté Rural

CRPM : Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe

DTGC : Direction des Travaux Géographiques et Cartographiques

FECL : Fonds d'Equipe ment des Collectivités Locales

FMI : Fonds Monétaire International

FONGS : Fédération des ONG du Sénégal

GDER : Gestion et Développement des Espaces Ruraux

GERAD : Groupement d'Etude de Recherche et d'Appui au Développement

GIE : Groupements d'intérêts économiques

GPF : Groupement de Promotion Féminine

ICP : Infirmier Chef de Poste

IDE : Inspection Départementale de l'Education

INP : Institut National de Pédologie

IST : Infections Sexuellement Transmissibles

MEC : Mutuelle d'Épargne et de Crédit

ODCAV : Organisation Départementale des Activités de Vacance

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale pour la Santé

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OP : Organisation de Producteurs

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PIC : Plan d'Investissement Communal

PLD : Plan Local de Développement

PNDL : Programme National de Développement Local

PNUD : Programme des Nations Unis pour le Développement

SAFEFOD : Société Africaine d'Education et de Formation pour le Développement

SDE : Sénégalaise des Eaux

SDADL : Service Départemental d'Appui au Développement Local

SRSD : Service Régional de l'Action Social

TBS : Taux Brut de Scolarisation

TSCOFI : Taux de Scolarisation des Filles

INTRODUCTION

Au cours des deux premières décennies, l'administration territoriale des Etats africains particulièrement celle du Sénégal ont systématiquement pratiqué une méthode de gouvernance de la centralisation administrative et financière marquée par la domination coloniale.

Cette politique souvent autoritaire s'est manifestée par une grande concentration des pouvoirs au niveau central. Ce système de gouvernance a emmené un déséquilibre sociétal entre la métropole et les populations autochtones. La politique de décentralisation amorcée au Sénégal bien avant son indépendance (1960) est motivée par le desir de porter les centres de décision à une échelle plus proche des populations. C'est ainsi qu'en 1996 la loi 96-07 du 22 mars 1996 a magnifié l'expression de cette volonté politique par le transfert de neuf domaines de compétences jusqu'ici dévolues à l'Etat, vers les collectivités locales. Ce qui constitue une étape décisive dans la mise en œuvre de la réforme institutionnelle qui présente de grandes opportunités qui permet la promotion du développement local.

En effet le transfert de ces neuf compétences qui étaient jusqu'ici dévolues à l'état, implique un nouveau rôle pour ces collectivités locales qui ont maintenant une personnalité juridique.

Après les indépendances, le Sénégal a opté de procéder à des reformes donnant naissance à des découpages administratifs. En 1972 notamment avec la création des communautés rurales marquant une étape décisive dans le processus de décentralisation qui intervient dans un cadre d'organisation de l'espace. En 1990, le budget alloué aux communautés rurales qui a été longtemps géré par les sous-préfets est désormais confié aux présidents des conseils ruraux. En 1996, dans le souci d'accroître la proximité de l'Etat, la culture de la responsabilité des collectivités, cette réforme a enregistré les acquis suivants : l'institution du contrôle de l'égalité à la place du contrôle de tutelle, la régionalisation et le transfert de 9 domaines de compétence aux collectivités locales (régions, communes et communautés rurales) qui sont désormais chargées de promouvoir le développement de leurs terroirs. La Décentralisation est un mode d'organisation administrative qui vise le transfert du processus de prise de décisions le plus près possible des administrés. Elle est le procédé technique qui consiste à conférer des pouvoirs de décision à des organes locaux, autonomes, distincts de ceux de l'Etat.

Cependant, conscient des enjeux liés à la décentralisation du développement local et de la faiblesse des ressources humaines des collectivités, le PNDL a jugé opportun de recourir à des opérateurs pour faciliter le processus d'élaboration et de réactualisation des PIC. C'est dans ce

cadre que s'inscrit l'intervention du BEREFF Consulting qui a été mandaté par ledit programme pour appuyer la commune de Kaffrine pour la réactualisation de son PIC et ce ¹ sous la supervision technique de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Kaffrine et du service du développement local en particulier.

C'est dans ce sillage que nous avons envisagé d'orienter notre travail dans un sujet de recherche intitulé « l'impact de la décentralisation sur le développement local : le cas de Kaffrine »

En quoi la décentralisation territoriale peut-elle influencer le développement local ?

La réponse à cette question consiste à préciser que la décentralisation responsabilise davantage les acteurs à la base.

L'objet de notre sujet d'étude va s'articuler comme suit :

- ✓ D'abord faire le diagnostic territorial de la zone d'étude
- ✓ Ensuite faire l'analyse de la gouvernance territoriale
- ✓ Enfin étudier l'incohérence de la communalisation intégrale

¹ BAGUENARD Jacques, la décentralisation, 7eme Edition paris, 2013, p. 46

I. Contexte et justification

ⁱSuite à la crise économique des années 1970 et des programmes d'ajustement structurel (PAS), la promotion du développement local prend de l'ampleur au Sénégal. En effet elle est due à la politique de décentralisation.

Le discours sur le développement local semble de plus en plus porter sur la décentralisation car c'est le facteur fondamental du développement local. Malgré le débat suscité sur l'impertinence de la décentralisation territoriale, la plupart des experts semblent s'accorder sur la nécessité de la décentralisation.

Donc le choix de notre travail de recherche n'est pas fortuit ; il peut s'expliquer par plusieurs raisons. D'abord il nous permet de mener une étude importante en vue de démontrer l'impact de la décentralisation sur le développement local. Ainsi le choix de la zone d'étude qu'est Kaffrine trouve sa justification dans la perspective de savoir comment la décentralisation peut-elle être le levier du développement local dans une localité aussi petite en l'occurrence kaffrine. Situé à 30 kilomètres de la région de Kaolack, cette commune a pu bénéficier d'un transfert de compétences comme toute autre commune. Certes la décentralisation est un processus perpétuel et inachevé. Mais on ne peut pas parler d'émergence sans le développement local et c'est la décentralisation qui est le levier du développement local. C'est ce constat qui est à l'origine de la création du ministère chargé de la décentralisation et les collectivités locales en 2007.

De ce fait la commune de kaffrine a bénéficié le transfert des domaines de compétences comme toutes les autres collectivités locales du Sénégal. En effet il apparaît comme un terrain d'étude très intéressant du fait de son manque d'infrastructures routières, sanitaires, socio-culturelles et éducatives. Cette prise de conscience permet à la population kaffrinoise d'entamer un saut vers le développement à travers l'appui et l'assistance gratuite de l'ARD (l'Agence Régionale de Développement) de kaffrine dans sa collaboration avec de nombreuses ONG

II. Problématique et analyse conceptuelle

1. Cadre théorique

Cette partie est totalement consacrée au cadre théorique de notre sujet de recherche. Elle est composée de la problématique, l'analyse conceptuelle, l'objectif de recherche et l'hypothèse. Les concepts de notre problématique peuvent être inscrits dans les théories de la décentralisation.

Les problèmes de la décentralisation ont suscité un débat controversé autour des grands experts de la décentralisation, celle-ci est confrontée à plusieurs problèmes qui sont soit d'ordre politique, économique et social.

Pour ces contraintes nous pouvons citer notamment, en premier lieu, le découpage territorial, l'incohérence de la communalisation intégrale etc. Mais notre problème ne se situe pas seulement au développement local, mais plutôt l'impact actuel de la décentralisation sur le développement. Donc dans ce sillage, La décentralisation ne peut être qu'une réforme politique, consistant, à un transfert de pouvoirs, de prérogatives et de compétences des centres étatiques aux périphéries. Au Sénégal, la mise en œuvre d'une politique de décentralisation est antérieure à l'indépendance survenue en 1960. Ce mouvement de décentralisation s'est approfondi avec la loi municipale de 1955 qui étend la communalisation (création de communes de statuts juridiques différents) du territoire sénégalais.

²C'est en 1960 après l'accession à l'indépendance qu'on va assister à la généralisation des communes de plein exercice. C'est pourquoi, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation prudente, progressive et irréversible. Cette option a été confirmée au cours des différentes phases qui ont marqué cette politique.

De ce fait, un rappel de l'historique de la décentralisation permet de retenir les étapes suivantes :
En 1960 : Elargissement du statut de commune de plein exercice à l'ensemble des communes.
En 1964 : Soumission de la capitale Dakar à un statut spécifique : la commune région du Cap vert est administrée par le gouverneur de la région puis par un administrateur de la commune à partir de 1979.
En 1966 : Promulgation de la loi 66-64 du 30 Juin 1966 portant code de l'administration communale.

² konrad Adenauer, comprendre la décentralisation de l'Acte 1 à l'Acte 3, 2013, p 27

La réforme administrative territoriale et locale de 1972 marque l'Acte I de la décentralisation. La loi du 2 mars 1982 reconnaît le statut de collectivité territoriale à la région. Ce nouveau statut prend effet en 1986 avec l'élection des conseils régionaux au suffrage universel, condition préalable posée par la loi. C'est sur la base de ce nouvel environnement institutionnel que le transfert de l'exécutif départemental et régional peut avoir lieu.

Ainsi, par la loi du 2 mars 1982, l'exécutif départemental, jusque-là détenu par le préfet, est transféré au président du conseil général. C'est par cette même loi que l'exécutif régional échoit, dès sa création, au président du conseil régional. Ceci avant même que la région ne soit officiellement devenue une collectivité territoriale. Cela signifie que le conseil régional et départemental assure eux-mêmes l'exécution de leurs décisions. Dès lors, le président du conseil général dirige l'administration départementale qui devient nettement distincte des services de l'État. Les lois du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983 relatives au transfert des compétences entre les communes, les départements les régions et l'État forment la deuxième étape majeure de l'Acte I de la décentralisation. Ces lois sont complétées par un faisceau de lois de transfert de compétences.

La première décentralisation n'amène pas immédiatement une réforme profonde de l'Etat territorial. L'Acte I de la décentralisation fait des avancées considérables sur la question de l'action des collectivités territoriales. En revanche les transformations de l'administration territoriale d'État n'apparaissent qu'en creux de la décentralisation et ne feront l'objet de mesures à part entière qu'ultérieurement.

³La réforme de l'Etat territorial au second de 1982 à 1992, c'est dans cette période que les lois relatives à la décentralisation traitent principalement du fonctionnement des collectivités territoriales. L'évolution de l'action de l'administration territoriale d'État est considérée comme un ajustement de cette réforme. Elle ne fait donc pas l'objet de mesures à part entière considérant que la décentralisation se traduit parallèlement par une évolution des pouvoirs de l'État territorial.

En 1990 : transfert des pouvoirs d'ordonnateur du budget des sous-préfets aux présidents de conseil rural. En 1996 Acte II, dans le désir d'accroître la proximité de l'Etat, la culture de la

³ PIVETEAU Alain, décentralisation et développement local : chronique d'un couple hypothétique, 2005, p 3 à 7

responsabilité des collectivités, cette réforme a enregistré les acquis suivants : L'institution du contrôle de l'égalité à la place du contrôle de tutelle, L'érection des régions en collectivités locales, le transfert de 9 domaines de compétence aux collectivités locales (l'aménagement du territoire, la création et l'organisation des structures d'élaboration du plan national d'aménagement du territoire, la planification, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la santé et l'action sociale, l'éducation, l'alphabétisation, la promotion des langues nationales et de la formation professionnelle, culture, l'urbanisme et l'habitat, la jeunesse et le sport).

Toutefois, l'importance de ce transfert de compétences, réside dans le fait qu'il permet aux responsables d'intervenir dans des matières touchant directement le vécu quotidien des populations.

En 2013 L'Acte III de la décentralisation constituant un gage indispensable pour reconstruire les dynamiques territoriales, a vu le jour avec une palette de réformes ayant exclusivement pour but de:

- ✓ rendre l'Etat davantage orienté vers l'équité sociale et territoriale ;
- ✓ promouvoir la gestion durable des ressources du terroir ;
- ✓ apporter des réponses durables aux cloisonnements territoriaux.

En effet, la réforme s'orientera donc vers la transformation des grandes zones Eco géographiques en pôles de développement, la création de pôles urbains et périurbains, la communalisation intégrale, la lisibilité des échelles gouvernance et une habitation de la déconcentration (Conseil interministériel de l'administration territoriale, charte de la déconcentration).

Autrement dit, ces reformes intervenues dans l'organisation administrative ont cherché à rapprocher l'administration de ses administrés par la déconcentration des services. Cette politique de décentralisation, qui doit promouvoir le développement économique, social et culturel est fondée sur la participation active de la population.

C'est donc, donner une autonomie. Elle facilite la participation des populations dans la prise de décisions qui affectent leur vie avec une vie ultime d'améliorer les conditions de vie des populations démunies. Mais ceci nécessite l'implication de toutes les couches sociales et des groupes marginalisés dans le processus. Cette réforme majeure de notre politique de décentralisation contribuera à renforcer les responsabilités des collectivités locales mais aussi et en même temps le pouvoir des autorités déconcentrées dans le sens d'une synergie d'actions

concertées entre acteurs territoriaux dans le seul but de permettre un développement économique et social à la base. L'Acte III de la décentralisation va, sans conteste, organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable et rendre l'Etat davantage orienté vers l'équité sociale et territoriale et la promotion durable des ressources du terroir et ainsi lutter contre la pauvreté et participer à la promotion d'un Sénégal émergent. Une lecture objective de la décentralisation dans développement à la base peut nous amener à envisager et à chercher les opportunités de la décentralisation.

C'est dans cette perspective qu'aujourd'hui ces questions demeurent :

- Les avantages de la décentralisation ont-ils contribué à la réduction de la pauvreté et à la durabilité économique et sociale ?

- ✓ La communalisation intégrale est-elle un levier de développement local?
- ✓ Est-ce que les collectivités territoriales peuvent contribuer au développement économique local.

La décentralisation se distingue par ses avantages indéniables pour le développement local. Mais la production assortie de cette politique varie d'une zone à l'autre. Cette politique ne laisse pas indifférente la Région de Kaffrine. C'est partant de ce constat que nous avons choisi kaffrine pour voir ce qu'il en est réellement dans cette zone.⁴⁵

2. Discussion conceptuelle

Pour une meilleure compréhension de notre objet d'étude, nous allons donner quelques clarifications sur les concepts de base qui sous-tendent notre thématique.

Décentralisation: D'une manière générale, la décentralisation peut être définie comme le transfert de certains pouvoirs et d'autorité de planifier, de prendre des décisions et de gérer des fonctions publiques de la part du gouvernement central en faveur des Collectivités territoriales (ou Collectivités locales). Autrement dit, la décentralisation est considérée comme une expression de la vie démocratique d'un pays (mais il pourrait très bien y avoir une décentralisation non-démocratique). Elle est le partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'Etat et les Collectivités territoriales.

⁵INGAY Ossoufou, Décentralisation au sahel : leçons, questions et défis, 2000, page 21

⁶Selon Annick Osmond « la décentralisation remet en cause la centralité de l'Etat et cherche à relier directement le local et le mondial. » La décentralisation est principalement territoriale, ce qui signifie que les autorités décentralisées sont compétentes au regard d'une circonscription géographique limitée alors que celle de l'Etat est illimitée : le territoire de la commune, celui du département ou de la région. Ce type de décentralisation se distingue de la décentralisation technique ou fonctionnelle : ici, il s'agit de créer institutions spécialisées dotées de la personnalité juridique pour la gestion d'un service public, l'établissement public en étant l'illustration la plus parfaite. Deux différences avec la décentralisation territoriale doivent être notées :

D'abord, il n'y a pas création d'un échelon supplémentaire dans l'exercice des compétences ; ensuite, l'autonomie de ces autorités est beaucoup plus limitée, ces dernières étant souvent soumises à un contrôle plus strict de la part de la personne morale de rattachement. Bien que les collectivités locales puissent bénéficier, du fait de certains textes, de compétences spécifiques, ce qui les caractérisait fondamentalement, jusqu'en 2010 en tout cas, résidait dans la reconnaissance d'un domaine réservé d'affaires locales, appelé clause de compétence générale. Cette dernière signifie que la collectivité décentralisée dispose d'une compétence générale pour la gestion des affaires relevant de sa circonscription géographique ; autrement dit, elles peuvent intervenir dans tous les domaines de la vie publique locale dès lors qu'aucun texte ne l'interdit. Ainsi, le Code général des collectivités territoriales prévoyait que l'organe délibérant règle par ses délibérations les affaires de la commune, du département et de la région. La décentralisation est une notion dotée de double signification. Elle est à la fois politique et technique. Du point de vue technique, la décentralisation répond à un souci de bonne gestion. Elle implique de ce fait l'administration des affaires locales par des personnes originaires et résidant du milieu et ayant une certaine sensibilité par rapport à la situation locale. En outre, la décentralisation autonomie locale et l'existence d'intérêts propres à la collectivité. Politiquement, la décentralisation permet de réaliser une percée dans la démocratie dans la mesure où elle instaure une participation des membres de la collectivité dans l'élaboration et l'exécution des décisions touchant à leurs intérêts collectifs. Elle est inspirée de la loi Defferre sur la décentralisation en France, le 02 mars 1982. Son entrée en vigueur marque le début de l'approfondissement d'un processus enclenché depuis 1878 avec la création des premières au Sénégal. Le Président Abdou DIOUF, un des théoriciens de la régionalisation au Sénégal

⁶ Annick Osmond, la gouvernance urbaine, 2008, page 48

préconisait : « qu'on administre bien que de près » et que « l'exercice de l'autorité n'a de sens et ne prend sa force que si elle s'enracine dans la société locale ».

Développement local: Il n'existe pas de définition arrêtée du développement local, mais ce concept peut être conçu comme un processus qui impulse, construit et conforte les dynamiques locales et autorise une amélioration substantielle du vivre ensemble et du bien-être de tous. Ainsi, le développement local dépasse l'idée de la croissance économique pour se placer dans la sphère d'un développement durable associant les dimensions économiques, sociales et culturelles, piliers de la durabilité du développement.

Le développement est une notion dont le sens diffère selon les disciplines : les économistes le définissent en mettant l'accent sur l'aspect quantitatif avec des critères d'évaluation comme le PNB. Alors que les sociologues se focalisent sur l'aspect social. Le développement local peut être aussi défini comme un développement impulsé à partir de l'échelon inférieur avec une participation active des acteurs pour ainsi avoir un impact positif dans le territoire susceptible d'être mise en valeur.

Donc pour une stratégie de développement, il doit y avoir un cadre de rapprochement, une cohésion et une synergie entre les différents acteurs et une utilisation d'ordre rationnel des ressources du territoire.

Selon MENGIN, dans son ouvrage intitulé guide du développement local, le développement local c'est « une intervention structurée, organisée, à visée globale et continue dans un processus de changement des sociétés locales en proie à des destructions et des restrictions »

Autrement le développement local c'est l'amélioration qualitative et durable d'une économie et son fonctionnement. Ainsi que le local est un concept qui a été développé par les géographes pour exprimer la notion d'espace et de territoire. C'est un espace ou plusieurs communautés ayant des relations et partagent une histoire et un destin commun.

Le développement local est un concept vague et ambigu qui porte les réalisations, les attentes les plus diverses. Autrement dit, le développement local est perçu pour d'écrire les entreprises pour les collectivités locales, les ONG, les organismes déconcentrés de l'Etat en direction de la collectivité. En outre c'est une démarche volontaire d'acteurs sur territoire à taille humaine pour envisager l'avenir de leur territoire. C'est en quelque sorte une vision du local dans le global qui conçoit le territoire comme un système en relation avec d'autre système

et d'autres acteurs. Les acteurs œuvrent à l'amélioration de la condition de vie de leur territoire, ce qui se passe notamment par le développement et l'emploi. ⁷

3. Objectifs de recherche

✓ Objectif général

L'objet principal de cette étude est de voir l'impact de la décentralisation sur le développement local

✓ Objectif spécifique :

Notre objectif spécifique de recherche s'articule autour de ces axes suivants, il s'agit :
D'abord, d'essayer de faire un diagnostic de la Région de Kaffrine.

Pour enfin étudier la pertinence de la décentralisation pour le développement de kaffrine.
Ensuite, de promouvoir un développement local participatif

4. Hypothèses de recherche

La recherche d'éléments de réponse aux questions de recherche et aux objectifs nous pousse à formuler les hypothèses suivantes :

✓ Hypothèse principale :

Les atouts de la décentralisation sur le développement économique local dans la région de kaffrine.

✓ Hypothèses spécifiques

Hypothèse 1: La communalisation intégrale serait le levier du développement local

Hypothèse 2: La décentralisation devrait promouvoir la bonne gouvernance conçue comme une gestion efficiente, transparente et ordonnée des ressources disponibles.

Hypothèse 3: La participation citoyenne au processus de décentralisation devrait favoriser le développement économique dans la Région de kaffrine.

III- La méthodologie

Ce travail vise à produire des renseignements utiles pour l'analyse de la décentralisation sur le développement local dans la Région de Kaffrine.

⁷ Décentralisation _Théorie_ Historique, page 4

Jacqueline MENGIN, 1999, guide du développement local et du développement social, collection « logiques sociales » Harmattan p70

La méthodologie de recherche adoptée pour atteindre les objectifs de notre travail d'étude et recherche s'est faite en trois phases.

Elle part d'une recherche bibliographique, passe par des enquêtes de terrain qui ont été effectuées dans la Région de kaffrine, c'est à dire l'étape de la technique de collecte des données et la troisième étape c'est l'exploitation et le traitement des données, Les difficultés rencontrées durant tout le travail seront également mentionnées ici.

Dans cette partie, nous nous sommes intéressés aux ouvrages spécifiques traitant sur les notions de décentralisation et du développement local pour canaliser notre domaine d'étude.

3.1 La revue documentaire

Après avoir choisi notre sujet les informations acquises nous renseignent sur les traits physiques, économiques, culturelles, sur les faits sociaux et naturels du problème à étudier et de notre zone d'étude. L'essentiel de ces données sont tirées des ouvrages généraux, des ouvrages spécifiques, des articles scientifiques, des fichiers électroniques et des rapports d'études.

En effet notre recherche nous a poussés à visiter divers centres de documentation : la bibliothèque universitaire de l'UCAD, le GERAD et l'ENDA. La documentation sur notre sujet d'étude s'est consolidée en trois étapes : la consultation des ouvrages qui nous a permis d'avoir une approche globale sur la décentralisation sur le développement local. L'ensemble de ces recherches a été d'une grande aide dans la formulation de la question de départ et des hypothèses de recherche.

Dans la deuxième étape, nous nous sommes orientés vers les ouvrages spécifiques, les articles scientifiques, mémoires de master 2, des fichiers numériques extraits sur internet ou des rapports d'institutions etc. Nous avons eu aussi à côtoyer beaucoup de personnes expérimentés en décentralisation pour avoir une pensée plus claire sur notre sujet d'étude. On a rencontré le Président du conseil départemental, le Directeur de l'ARD ainsi que les différents maires de notre région.

En effet, la recherche empirique préliminaire a été l'occasion d'identifier les thèmes de recherches, de cibler les structures impliquées et d'orienter le travail.

Durant cette phase, la recherche bibliographique a permis de formuler une problématique, de connaître l'état de la production scientifique sur la thématique de la recherche, d'avoir une idée

sur les concepts utilisés dans le domaine de notre recherche, d'identifier les outils et démarches méthodologiques appropriés à la collecte des informations, et des éléments de confirmation des hypothèses.

3.2 Les enquêtes de terrain

Cette phase est d'une importance capitale pour tout travail de recherche. Elle consiste à faire une descente sur le terrain afin de pouvoir recueillir le maximum d'informations auprès des populations ciblées. Ainsi pour mener à bien notre travail de terrain, on a réuni toutes les bonnes manières pour gagner la confiance des enquêtés.

Pour la collecte des données, en premier lieu nous avons procédé à l'entretien auprès du personnel de L'ARD (l'Agence Régional de développement de la Région de kaffrine), qui n'est rien d'autre qu'une agence qui a pour mission d'apporter à l'ensemble des collectivités locales une assistance gratuite dans les domaines d'activités liés au développement. Elle se charge d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations que le conseil régional, les communes et les communautés rurales lui délèguent. Enfin, elle réalise toute étude que les organismes publics ou privés lui commandent. Nous avons aussi fait des entretiens auprès des acteurs de développement local des différentes communes de la Région.

Ainsi, le document intitulé « la décentralisation _Théorie_ Historique » et la publication de Angelo Bonfiglioli, FENU sur l'itinéraire de réflexion de la gouvernance décentralisée et développement local ont beaucoup facilité notre compréhension sur l'impact de la décentralisation sur le développement local. En effet, j'ai été accepté en stage à (l'ARD) l'agence régionale de développement de kaffrine. Cette agence nous a pourvu une documentation abondante, très riche et relativement récente sur la décentralisation. Ensuite nous nous sommes rendus dans les différentes municipalités de la Région pour avoir plus d'information sur la gouvernance territoriale. En outre, l'internet aussi a joué un rôle capital dans notre recherche et nous a permis de consulter certains articles et mémoires.

D'ailleurs on a jugé nécessaire de prendre contact avec tous les acteurs qui s'activent dans le développement local dans notre localité Kaffrine mais aussi des autres acteurs dans les villages environnants. C'est ainsi que nous avons eu à rencontrer le Secrétaire municipal de la commune de Kaffrine pour obtenir des données fiables sur notre recherche, on a eu aussi à échanger avec les différents chefs de division dans l'ARD de Kaffrine ainsi que les organisations féminines etc.

De ce fait nous allons procéder par des guides d'entretiens, des interviews qui seront consolidés par des enquêtes qualitatives et quantitatives.

Ainsi nous allons élaborer un échantillon bien déterminé et représentatif de la population ciblée afin d'obtenir le maximum d'informations.

3.3 Echantillonnage

L'échantillonnage est un procédé qui consiste, à défaut de pouvoir effectuer une analyse exhaustive sur les impacts de la décentralisation sur le développement local.

Ainsi, pour mener à bien notre étude, nous avons décidé de faire un échantillonnage stratifié qui consiste à prendre un sous-groupe de la population ayant un ou plusieurs caractères communs.

Pour les outils de collecte il s'agit de la liste des instruments utilisés pour obtenir de l'information. En effet nous avons eu recours aux guides d'entretiens, à un enregistreur etc.

Les méthodes statistiques, graphiques et cartographiques, etc. ont été utilisées pour procéder au traitement de l'ensemble des données obtenues. Pour cela un certain nombre d'applications nous a servi à traiter les données statistiques reçues au niveau de l'agence régionale de développement de Kaffrine. Les données cueillies ont été traitées grâce aux logiciels suivants : Word, Excel, pour les traitements cartographiques etc.

3.4 La phase de traitement des données

Après la phase de collecte des données, nous allons procéder au dépouillement et au traitement des données recueillis sur le terrain. Les résultats obtenus à partir des questionnaires seront traités sous forme de tableau statistique permettant d'indiquer les modalités de base qui seront traités sous forme de diagramme circulaire, d'histogramme et certains sous forme de tableau de corrélation. Les données collectées sont élaborés dans une approche globale mais surtout à l'échelle communale. Une approche globale parce que l'analyse est basée sur l'impact de la décentralisation qui est un peu vague ; mais à l'échelle communale car on a choisi le cas de kaffrine. Pour la confection des tableaux statistiques et les figures nous comptons utiliser l'EXCEL et SPHINX, concernant la saisie et la cartographie nous allons utiliser WORLD, le logiciel ARCVIEW ou ARCGIS.

En effet toute recherche scientifique présente des difficultés qu'il faut surmonter pour pouvoir continuer. Les contraintes à ce mémoire sont nombreuses. D'ailleurs, le premier problème était de trouver des ouvrages documentaires qui traitent de la problématique les impacts de la décentralisation sur le développement local. Les rares écrits que nous avons trouvés relatent le développement local en général. Une autre contrainte était de trouver un objet d'étude et c'est à la fin qu'on s'est référé à l'ARD, la bibliothèque de l'UCAD. En plus, lors des entretiens, certaines personnes étaient un peu réticentes pour nous fournir des données pouvant nous permettre d'avancer dans le cadre de notre recherche.

La contrainte majeure était d'avoir des données récentes car l'ARD n'avait pas encore actualisé le PDC de la commune de Kaffrine car c'est une structure qui est toujours à la disposition des municipalités et les ONG c'est ce qui est l'origine du retard de l'exécution des différents PDC de la Région. Et aussi le fait de rassembler les données était un véritable handicap pour ce travail de recherche.

En plus, les limites sont surtout liées à la disponibilité du Chef de division qui est en charge sur tout ce qui est de la décentralisation parce que celui-ci partait parfois en mission de terrain de ce fait on ne pouvait pas avoir des informations à temps. Concernant les enquêtes que nous avons effectuées en dehors de l'ARD, on n'avait pas beaucoup de difficultés pour qu'ils nous délivrent certaines informations car certaines structures refusent de communiquer avec les personnes externes car ils disent que ces informations sont confidentielles. Une autre difficulté rencontrée est de trouver des rendez-vous avec les acteurs de développement à cause de la situation de la COVID 19.

3.5 Moyens matériels et financiers

Pour mener à bien notre travail de recherche des moyens ont été mis à notre disposition. En effet dans sa volonté de mieux nous accompagner, notre professeur encadreur DR Babacar DIOP a mis à notre disposition son bureau afin d'avoir l'accès à l'internet stable. Donc on peut dire que matériellement nous sommes bien pourvus mais financièrement nous avons eu quelques problèmes pour les déplacements lors des enquêtes de terrain car nous ne percevons plus de bourse.

PREMIERE PARTIE: DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA ZONE D'ETUDE

La connaissance générale de la zone ciblée est l'un des éléments les plus essentiels dans une recherche de mémoire. Dans cette partie nous élaborerons d'abord le cadre physique pour étudier les ressources naturelles de la commune, nous étudierons ensuite le cadre humain pour mieux comprendre l'organisation et l'évolution humaine de la zone.

Chapitre I : Présentation de la commune de Kaffrine



Carte de la commune de kaffrine SOURCE : ANSD

1.1 Cadre physique et organisationnel de la commune

La commune de Kaffrine est une localité située au centre du Sénégal, sur l'axe Dakar-Tambacounda, à 250 Km de la capitale. Elle fait partie du département du même nom et est entourée par la communauté rurale de Kahi.

Kaffrine a été fondée vers 1602 par des populations venues de Namandirou (ville historique qui n'existe plus, elle se trouvait entre le Sénégal et le Mali). Auparavant elle portait le nom de Ndukumane et s'était une vaste région qui s'étendait de Kaffrine (ville actuelle) jusqu'aux limites actuelles de la localité de Koussanar (Région de Tambacounda).

Le nom de Kaffrine qui signifie " non croyant en langue arabe et socé" lui a été donné du fait de leur refus d'embrasser surtout à la religion musulmane.

Les noms de famille des Beuleup étaient : Ndao. Les plus célèbres parmi eux étaient :

Beuleup Fary Awa Diop Ndao, Beuleup Tagouthie Diodio Ndao, Beuleup Sandéné Ndao, Beuleup Gale Maïssa Ndao, Beuleup Gnoukhy Ndao, Beuleup Diagone Ndao et enfin Beuleup Ibrahima Ndao

Le dernier Beuleup Ibrahima Ndao de son vrai nom Kimitang s'était converti lui à l'Islam et avait également fréquenté l'école française. Il incitait les jeunes à fréquenter l'armée française.

- ✓ Le relief, à l'image des collectivités locales de la Région de kaffrine, le relief est relativement plat avec quelques dépressions par endroit où on trouve les mares et autres points d'eau naturels.
- ✓ Le climat : il est de type Sahélien avec une longue saison sèche et une saison des pluies de 3 mois. Il est pratiquement chaud et sec avec une forte influence du harmattan :
- ✓ une saison sèche qui dure de Novembre en Mai. Elle est marquée par la présence de l'Alizé qui vient de l'Ouest et du Harmattan venant du Nord-Est. Ces vents présentent des pics respectifs de 20° et 45°C.
- ✓ une saison humide ou hivernage qui s'installe de Juin en Octobre et durant laquelle la Mousson s'installe avec une température moyenne de 24°C. Cette période pluvieuse de courte durée enregistre des isohyètes variant entre 700 et 1000 mm d'où la variation spatio-temporelle des précipitations.

L'analyse du tableau N°1 montre que la moyenne annuelle quinquennale des précipitations est de 749,6 mm pour un nombre moyen de 51 jours de pluies. Toutefois, il est important de signaler que ce chiffre cache d'importantes disparités du fait de la variabilité spatio-temporelle de la pluie. En effet, la hauteur d'eau était de 1195,1 mm en 2010 pour 67

jours de pluie. Une telle situation la commune de Kaffrine ne l'a pas connu de 1961 à nos jours, ce qui dépasse la moyenne annuelle du quinquennat et les limites des isohyètes du département de Kaffrine. Cependant, 2007 a été l'année qui a enregistré les plus faibles hauteurs d'eau avec 533,6 mm soit 29,6% de moins que l'extrémum maximum.

Tableau N°1 : Evolution de la pluviométrie des dix dernières années

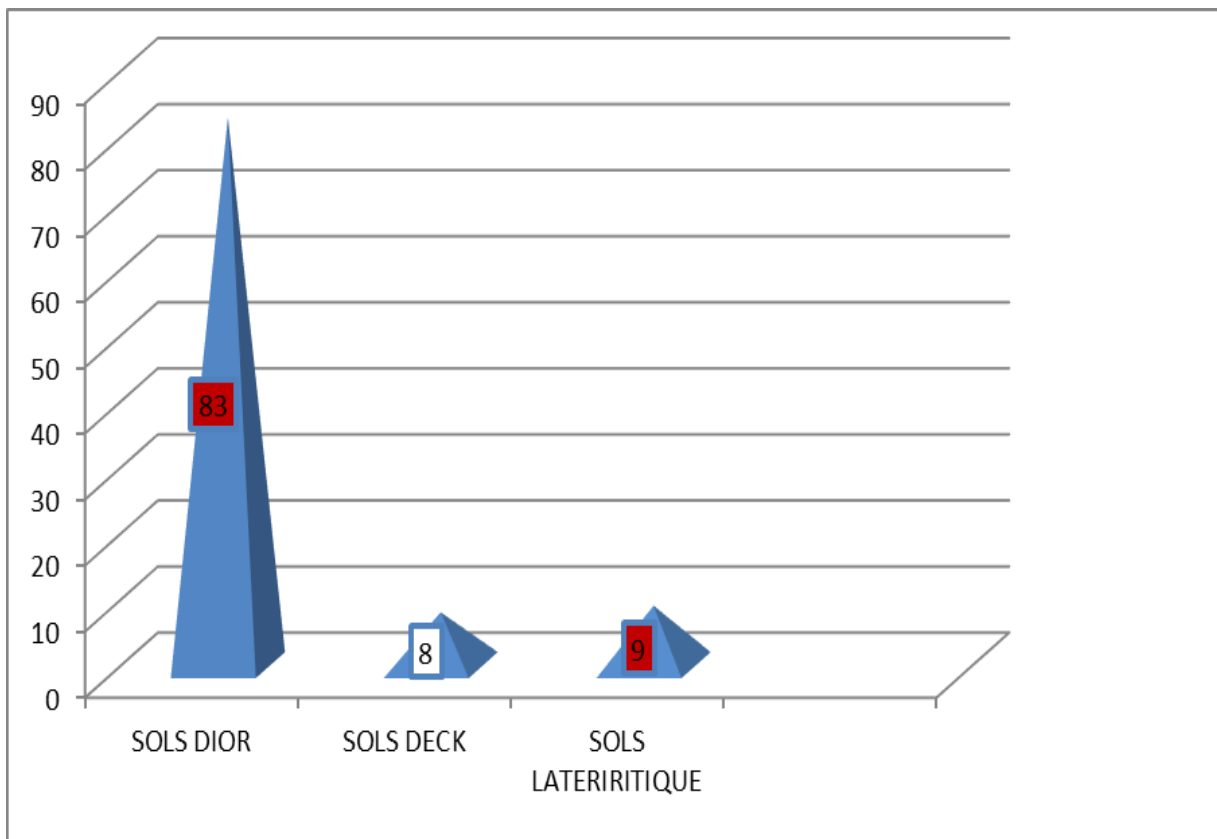
ANNEE	HAUTEUR EN mm	NOMBRE DE JOURS DE PLUIE
2011	663,9	39
2012	1195,1	67
2013	642,6	52
2014	712,8	58
2015	533,6	40
2016	660,5	38
2017	710,8	45
2018	525,5	40
2019	490,8	37
2020	450,5	40

Source : SDDR de KAFFRINE

Pour les types de sol, l'analyse pédologique montre l'existence de trois (03) types de sol dans la commune de Kaffrine. Il s'agit de :

- ✓ Les Sols Dior (ferrugineux tropicaux lessivés) qui représentent 83% des terres, se localisent dans la quasi-totalité commune de Kaffrine. Meubles et perméables ces sols caractérisés par leur faible rendement du fait de leur appauvrissement progressif. Ils demeurent propices aux cultures céréalières et oléagineuses sous pluies (mil, sorgho, maïs, arachide, etc.)
- ✓ Les Sols Deck (ferrugineux lessivés) : constituent près de 8 % de la superficie du terroir communal. Ils sont riches en matière organique et en éléments chimiques, ce qui justifie leur aptitude à une large gamme de culture (arachide, mil, sorgho, maïs, manioc, etc.),
- ✓ Les Sols latéritiques qui couvrent 9% du terroir. Ils sont incultes et deviennent des sources d'approvisionnement en latérite pour les entreprises de construction de routes.

Graphique N° 1 : Typologie des sols dans la commune de Kaffrine



SOURCE : ANSD KAFFRINE

Pour la végétation : elle est essentiellement constituée de savane arbustive. Cette formation végétale est la plus dégradée de la région Kaffrine du fait de la demande croissante en terres cultivables, de la dent du bétail.

Concernant les ressources en eau, malgré l'absence de cours d'eau permanent, la localité compte quelques mares. Ces dernières sont fortement tributaires de la pluviométrie. Ainsi, la durée de rétention des eaux de pluie varie entre deux (02) et cinq (05) mois. Ces différents points d'eau sont d'un grand intérêt pour les populations riveraines car, facilitant l'abreuvement du bétail.

En outre, les eaux souterraines sont captées au niveau de différentes nappes qui sont :

- ✓ La nappe phréatique se situe entre 40 et 70 mètres. Elle alimente les puits de la localité
- ✓ Le Maestrichtien qui est capté à partir de 350 mètres de profondeur présente un important débit d'où son usage pour l'alimentation des forages.

1.2 Répartition de la population par quartier

Avec une superficie de 440 hectares, la commune de Kaffrine est constituée actuellement de huit quartiers officiels (Escale, Diamaguène TP, Diamaguène centre, Diamaguène Ndiobène, Péye, Mbamba, Kaffrine II Nord et Kaffrine II Sud).

Les infrastructures administratives représentent l'essentiel de l'armature urbaine dans les quartiers Escale et Mbamba. Ces bâtiments sont généralement en dur avec des toits recouverts en tuiles ou de plaques en fibrociment.

En outre la disposition des quartiers de la commune se présente comme suit :

- ✓ Le quartier Escale: sur le volet démographique, ce quartier compte 1550 habitants répartis à travers 650 carres et 1000 ménages. Sur le plan infrastructurel c'est le quartier le mieux loti de la ville car il s'y trouve (05) écoles élémentaires dont (01) privée catholique, (01) case des tout-petits, (01) maison de la femme, (02) CEM et (01) lycée privé. En outre il compte 3734 élèves dont 1907 sont des filles. Le nombre de salles de classe est de 95 dont les 05 sont des abris provisoires.

Du point de vue économique, c'est le quartier le plus favorisé de la commune. Il se situe au centre de la ville. Autrement dit il constitue en soi un carrefour. La plupart des structures économiques telles que (le marché central, l'hôpital régional, l'Eglise catholique, salle polyvalente, maison de la femme, case foyer etc.) Et autres services administratifs (gouvernance, préfecture ...)

- ✓ Les quartiers Péye et Mbamba: en effet, ces deux quartiers sont généralement considérés comme un seul quartier car ils sont très proches.
- ✓ Le quartier Péye: c'est un espace très faible sur le plan infrastructurel car il n'enregistre qu'une (01) élémentaire et (02) boulangeries qui datent des années 2000. Péye compte une (01) ASC dénommée ASC ETOILE et (05) groupements de femmes.
- ✓ Le quartier Mbamba: il est plus doté en infrastructure que le quartier Péye, il compte 250 carres pour 2500 âmes. Dans le volet infrastructurel, on peut dire que c'est un quartier un peu visible car il dispose du lycée Babacar Cobar Ndao, (01) CEM, (01) lycée privé, (01) école élémentaire dénommée ECOLE 8 et (01) école coranique. Comme tous les autres quartiers, il dispose de l'eau courante et d'électricité ainsi que le réseau téléphonique.

- ✓ Diamaguene: le quartier est situé au Sud-Est de Kaffrine. Son expansion rapide et fulgurante a donné naissance à Diamaguene Ndiobene, centre et TP.
- ✓ Diamaguene Ndiobene : il constitue un certain nombre d'infrastructures sociales parmi lesquelles, on trouve en autres (01) école élémentaire, (01) garderie d'enfants installée par les protestants, (01) marche avec seulement dix abris. La population de Ndiobéne est estimée à 378 habitants, 290 carres et 252 ménages. En effet il dispose des eaux usées et pluviales.
- ✓ Diamaguene Centre : sa population est de 7622 habitants répartie dans 466 carres et 737 ménages. Il est situé au centre, puis raccordé aux réseaux de la SDE, de la SENELEC et de la SONATEL. Diamaguene Centre est regroupé de plusieurs ethnies (les Wolofs, les Peulhs, les Bambaras, les Sérères et les Diolas) mais l'ethnie majoritaire est le Wolof. Du point de vue économique c'est un quartier un peu favorisé car il dispose (22) boutiques, (03) restaurants, (03) ateliers de menuiserie dont (01) métallique. Concernant le volet organisationnel, il a devancé plusieurs quartiers de la ville car il dispose (03) associations dont les (02) sont des GIE.
- ✓ Diamaguene TP: C'est un quartier qui est aussi raccordé par la SDE, la SENELEC et la SONATEL comme le centre. Il se trouve au Sud du quartier Diamaguene. Il dispose 492 carres et 570 ménages à dominante Wolof. Sur le plan socioéconomique, il n'est pas laissé en rade car il compte (02) établissement scolaire (une école élémentaire et un CEM), (01) marché, (01) pharmacie. Il dispose aussi (02) groupements et (02) associations de jeunes.
- ✓ Kaffrine 2 Nord: c'est un quartier peu pourvu en infrastructure, en effet il dispose (01) école élémentaire en l'occurrence l'école 10 qui compte neuf salles de classes. Ce quartier dispose 319 carres. Du point de vue organisationnel, la population s'est organisée à travers (03) associations dont (02) sportives et culturelles et (01) de développement.
- ✓ Kaffrine 2 Sud: ce quartier compte 3166 habitants et 326 carres, il est raccordé à l'eau à l'électricité et à la téléphonie. Du point de vue économique, l'agriculture reste la principale activité des populations de ce quartier. Sur le plan infrastructurel, ce quartier dispose (01) école élémentaire à l'occurrence Ecole 6 et (06) écoles coraniques dont l'une (01) est franco-arabe, (01) marché non aménagé et (01) poste de santé. Sa population est essentiellement constituée de jeune mais la plupart d'entre eux travaillent dans le secteur informel (taxi Djakarta, boutique etc.)

Chapitre II : Aspects démographiques et potentialités de la commune

L'étude du cadre démographique de notre zone d'étude permet de appréhender son peuplement, ensuite sa structure (composition ethnique et religieuse) et enfin sa dynamique, l'évolution démographique et la mobilité de la population.

2.1 Le Milieu humain

D'après les statistiques, la population de la commune de Kaffrine a connu une légère augmentation entre 1988 et 2011. En effet, elle est passée de 16957 à 39 537 habitants durant cette période (Cf. Tableau N°2). Ainsi, avec un accroissement naturel de l'ordre de 3%, la population est estimée à 39537 habitants en 2013.

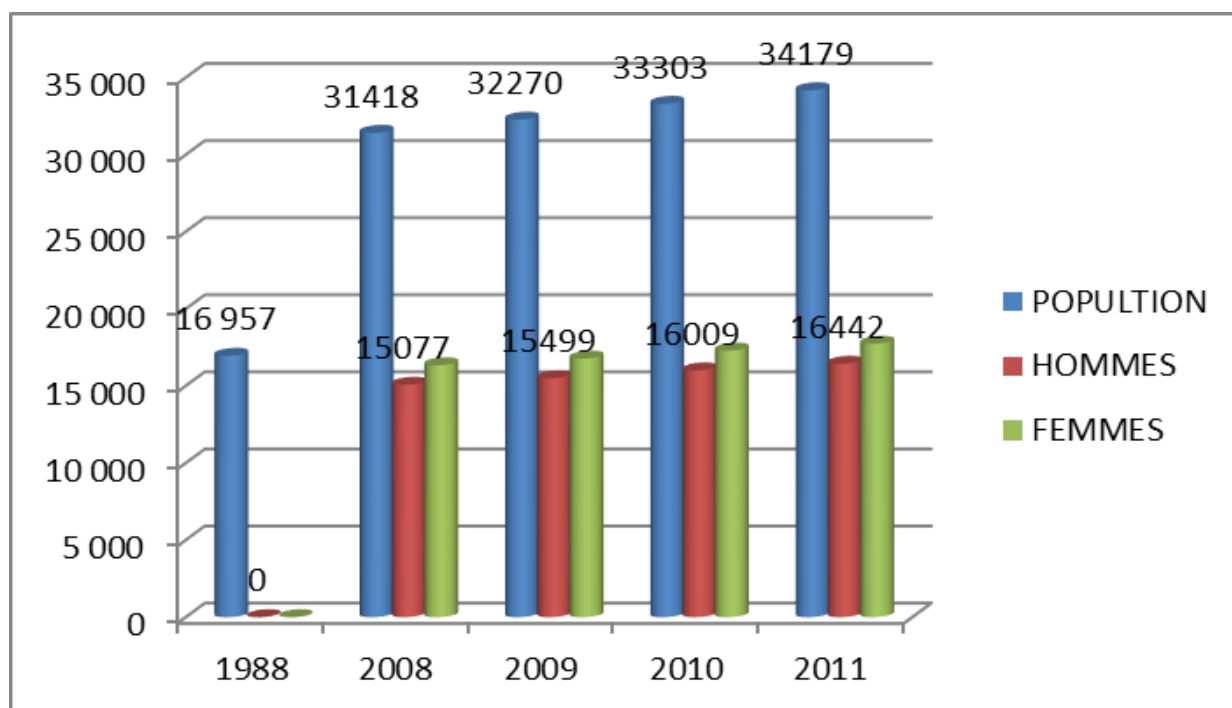
En outre la population de kaffrine est estimée à environ 53223 habitants en 2016. Le taux qui a été retenu pour estimer la population de la ville en 2021 est plus important que celui des années précédentes. Elle est passée de 53223 à 54464 habitants

Tableau N°1 : Evolution de la population

ANNEES	POPULATION	HOMMES	FEMMES
1988	16 957	-	-
2008	31418	15077	16341
2009	32270	15499	16771
2010	33303	16009	17294
2011	34179	16442	17737
2013	39537	19225	20312
2014	43393	21222	22171
2016	53223	26220	27003
2018	53510	26410	27100
2021	54464	27443	27021

Source : ANSD

Graphique N°1 : répartition de la population par sexe



SOURCE : ANSD

2.2 La structure démographique

- ✓ La structure par âge

L'analyse de la répartition par âge des habitants de la commune de Kaffrine relate que la population est très jeune. En effet les moins de 15 ans représente plus de 47% de la population soit 16064. La catégorie comprise entre 15 et 49 ans est estimée à 23% soit 7861habitants.

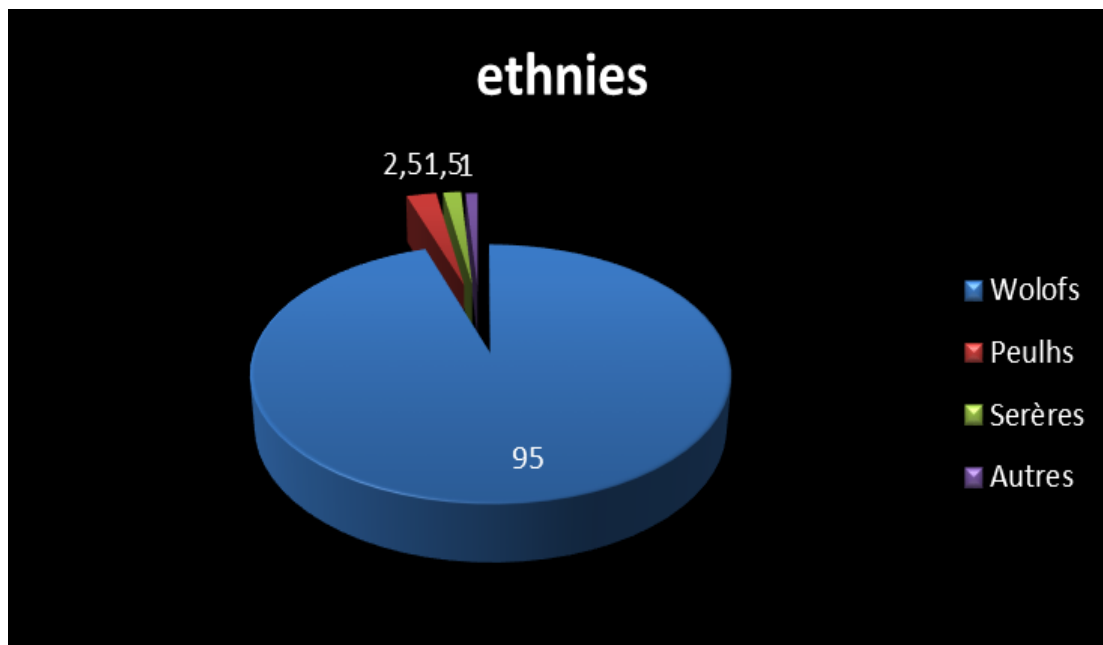
En outre, la population de la commune de Kaffrine est composée par une diversité ethnique dont les principales sont :

- ✓ Les Wolofs qui sont majoritaires constituent 95% de la population,
- ✓ Les Sérères que nous retrouvons un peu regroupent 1,5% des résidents.
- ✓ Les peulhs représentent 2,5% des habitants de la commune,
- ✓ Les autres ethnies caractérisées par leur minorité elles sont composées de maures, bambaras, etc. Ils regroupent 1% de la population.

Sur le plan religieux, l'islam constitue la religion majoritaire avec 97,5% des effectifs, ensuite les chrétiens et enfin les animistes viennent en dernière position.

La population est essentiellement composée de musulmans (97,5%) répartis au niveau des confréries suivantes : Tidianes, Mourides et Khadres.

Graphique N°2 : Répartition ethnique de la population



SOURCE : Enquêtes BADIANE 2020

2.3 Les mouvements migratoires

Les types de mouvements migratoires pratiqués par la population de la commune rurale de Kaffrine sont :

- ✓ L'exode rural: il concerne plus les jeunes en quête d'une meilleure situation économique. Les destinations privilégiées par ces migrants sont Kaolack, Touba, Dakar, Mbour et le delta et la vallée du fleuve (Région de Saint Louis);
- ✓ La migration scolaire: elle est pratiquée par les étudiants admis à poursuivre des études supérieures. Ainsi, ils s'installent à Dakar, Saint-Louis, Bambey et Ziguinchor
- ✓ La migration pendulaire : ce genre de déplacement temporaire se fait en fonction des marchés spots de Missirah, Birkelane, Ndioté Séane, etc.
- ✓ L'émigration : elle concerne une minorité de la population et est de plus en plus dynamique. L'émigration est surtout orientée vers les pays de l'Occident (France, Italie, Espagne, Etats Unis, etc.).

D'ailleurs, la commune de Kaffrine est un important pôle commercial du fait de sa position géographique qui lui confère la position de « ville carrefour » avec le corridor Dakar-Bamako

mais aussi pour le commerce des produits agricoles entre la capitale et le reste du pays. Ainsi, la commune de Kaffrine doit jouer le rôle de centre de tri et d'éclatement de marchandises vers les pays de la sous-région compte tenu de sa position centrale, les transporteurs la choisissent comme point d'escale. Avec sa position centrale, la commune se doit de réaliser avec les partenaires publics et privés un pôle de développement multiservices aménagé. Les grandes activités économiques tournent autour de l'agriculture, de l'élevage et du commerce.

Kaffrine joue un rôle important dans l'économie de la région. Les activités agro-pastorales occupent 75% de la population.

Kaffrine est aussi une zone d'élevage. Cette activité y est pratiquée par les peulhs sédentaires qui rencontrent d'énormes difficultés liées à un manque d'espace et de pâturages ce qui occasionnent souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la localité surtout pendant la période des récoltes. La ville de Kaffrine occupe une bonne place dans le rendement de la culture arachidière. Sa production représentait la moitié de la culture du pays. Cette situation s'est très vite dégradée à cause de la péjoration climatique, d'une surexploitation des terres et d'un manque de semences et de matériels agricoles. D'autres contraintes de l'agriculture se soulignent au niveau des voies de communication, de l'inaccessibilité aux sources de financement, et aux produits cultivables diminuent d'années en années. Il faut noter également que l'agriculture suit le cycle des pluies pour renverser la tendance actuelle il faudrait donc :

- ✓ Maîtrise des superficies en diminuant la surface cultivable : intensification
- ✓ Essayer de diversifier la production agricole (ne pas se consacrer qu'à la culture de l'arachide.)
- ✓ Développer les voies de communication pour faciliter le commerce (villageois-commerçants)
- ✓ Donner les semences à temps aux paysans (par exemple dès le mois de mars - avril) et enfin sortir tôt les financements pour l'achat des récoltes.

Kaffrine est une zone d'élevage car il est frontalier de la zone de Dahra, très connue dans le secteur de l'élevage. Les acteurs de ce secteur ont rencontré d'énormes difficultés liées à un manque d'espace et de pâturages ce qui occasionne souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la localité surtout pendant la période des récoltes. Actuellement, avec le déclin de la ligne ferroviaire, l'activité dominante des populations est la pratique de l'agriculture. Ainsi, cette dernière est devenue la principale activité de la majorité des habitants. Cependant, les résultats du diagnostic montrent que les actifs ne se limitent pas à une seule activité. En effet, eu égard au contexte socio culturel et économique, la plupart de

ceux-ci pratique l'élevage à des degrés divers. Cette activité pastorale constitue d'une part un moyen sûr de thésaurisation et d'autre part un indice de richesse.

Les populations de la ville s'adonnent principalement à l'agriculture, l'élevage et le commerce. Les principales productions agricoles sont le mil et l'arachide. Hormis cela, le commerce et l'artisanat sont aussi pratiqués par une minorité. Ces activités, malgré leur faible productivité, permettent aux habitants de mobiliser des revenus additionnels afin de compléter les frais de subsistance dans les ménages. Toutefois l'expansion forte de cette «économie populaire» avec son caractère informel impose certaines limitations et n'est pas toujours adaptée aux besoins des populations.

Aujourd'hui, il urge de réfléchir sur le statut que doit avoir la commune de Kaffrine eu égard au nouveau contexte car Kaffrine est devenu 2008 chef de lieu de Région ce qui nécessite auprès des autorités une reconsidération du statut de la commune. Kaffrine commune étouffe du fait de son exigüité car elle est prise en étau par les villages de la communauté rurale de Kahi.

Chapitre III : Cadre de vie et Activité économique

La commune dispose des équipements sociaux et des infrastructures repartis dans la zone communale pour une meilleure amélioration de la qualité de vie des populations.

3.1 Habitat et cadre de vie

La commune de Kaffrine se singularise par son type d'habitat concentré dans sa partie sud et peu dense au Nord, à l'est et à l'ouest.

Elle compte 2793 concessions constituées majoritairement d'habitations en dur. Cependant, on assiste aujourd'hui à une prolifération de parcelles inhabitées et à un non respect des normes de construction, ce qui dénature l'esthétique urbaine de la commune.

Traversée par la route nationale N°1, Kaffrine dispose d'autres voies de communications internes et externes (pistes latéritiques et vicinales) qui facilitent le déplacement des populations et de leurs biens.

Il est important de signaler que l'analyse des résultats du diagnostic révèle que la collectivité locale de Kaffrine reste confrontée à des problèmes d'assainissement, d'évacuation des eaux pluviales et usées, d'éclairage public, etc. Pis, on note l'absence d'espace vert et place publique aménagée.

- ✓ Structure urbaine: La commune de Kaffrine compte Huit (08) quartiers lotis (Escale, Diamaguène TP, Diamaguène Centre, Diamaguène Ndiobène, Pèye, Mbamba, Kaffrine II-Nord, Kaffrine II-Sud).

L'augmentation de la population et de leurs besoins en foncier entraîne une occupation croissante et accélérée de l'espace communal devenu trop exigü. C'est ainsi que les limites de cette collectivité locale ont été atteintes depuis fort longtemps. En effet, une superficie de 440 hectares est actuellement occupée par les habitations, les infrastructures et services. Ceci qui suppose un empiétement de la commune de Kaffrine sur les terres de la communauté rurale de Kahi.

- ✓ Les réserves foncières: La commune de Kaffrine ne dispose plus de réserve foncière depuis fort longtemps. C'est pourquoi plusieurs de ses infrastructures et équipements publics sont situés en dehors de son périmètre communal. A ce titre, les autorités administratives doivent mettre en place des mécanismes d'extension de la commune sur 7 km dans ses parties Est et Nord-Ouest.

3.2 Activité économique

L'agriculture constitue la principale activité de la commune. Kaffrine dispose la quasi-totalité des ressources humaines. En effet, apart l'agriculture d'autres activités économiques existe dans cette zone telle que le commerce, l'élevage et l'artisanat.

- ✓ L'Agriculture : c'est la principale activité économique de la ville de Kaffrine. C'est ainsi qu'elle mobilise près de 75% de la population active. Elle est de type extensif, semi moderne et est tributaire de la pluviométrie. Cependant l'absence de superficie fait que les champs se trouve dans les communautés rurales voisines ; Ce qu'il faudra envisager c'est de faire de Kaffrine un centre de transformation et de commercialisation des produits.
- ✓ L'eau: le non valorisation des mares et des bas-fonds annihile toutes les chances de développement d'activités maraîchères

En outre, plusieurs acteurs interviennent dans les différentes filières de la commune. Il s'agit principalement de :

- ✓ Les exploitants agricoles : on en compte plus d'une centaine. Ces derniers sont pour la plupart membres à des Organisations de Producteurs (OP) de la commune. Toutefois, il est important de signaler que ces OP sont informelles.
- ✓ Les partenaires d'appui sont composés par l'ANCAR, la Vision Mondiale et la DRDR qui assurent respectivement l'appui conseil agricole et l'appui technique

Pour les productions agricoles, nous avons noté de diverses spéculations. Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ L'arachide: c'est spéculation est la principale culture de rente de la commune de Kaffrine. Son rendement moyen est de 1000 à 1200 kg/ha. Il a été constaté que près de 75% de la production est vendue au prix «carreau usine» qui est de 165 FCFA / Kg alors que le reste est destiné à l'autoconsommation ou la vente par les femmes sous forme de pate d'arachide.
- ✓ Le mil: il constitue l'un des aliments de base des habitants de la commune de Kaffrine. Avec des rendements moyens de 900 kg/ha, la quasi-totalité de la production du mil est destinée à l'autoconsommation. Toutefois, une infime partie est commercialisée dans

les loumas où l'on note une certaine variabilité du prix de vente au kilogramme suivant la période.

- ✓ Les cultures: d'appoint (bissap, niébé et pastèque) : elles ne sont pratiquées que par une minorité de la population sur des superficies relativement faibles. Il faut noter que les pastèques, qui sont introduites que très récemment dans le paysage agraire du Sénégal, sont en train de gagner du terrain sur les autres spéculations.

En effet, la commune compte plus d'une trentaine magasins de stockage (publics et privés) qui facilitent la conservation et la commercialisation des produits agricoles.

Ce nombre d'infrastructure ne parvient pas à satisfaire la demande des exploitants agricoles. C'est ainsi qu'une bonne partie de la production est stockée au niveau de greniers ou à l'air libre.

Toutefois, l'analyse des résultats du diagnostic participatif laisse apparaître l'absence d'unité de transformation moderne sur toute l'étendue du territoire communal. En dehors des moulins à mil, la transformation des produits agricoles est faite à l'aide matériel rudimentaire.

Par ailleurs, la commercialisation des produits agricoles qui est caractérisée par une instabilité du prix de vente se fait :

- ✓ A travers les circuits officiels
- ✓ Au niveau des marchés spots limitrophes (ou loumas)

En revanche, l'analyse situationnelle montre que l'agriculture traverse actuellement une crise qui est due entre autres à :

- ✓ L'insuffisance des surfaces cultivées du fait de l'exiguïté du territoire communal
- ✓ La pauvreté des sols
- ✓ L'insuffisance et la mauvaise qualité des intrants
- ✓ L'insuffisance et la vétusté du matériel agricole
- ✓ Les difficultés d'écoulement des produits agricoles liées au manque de voies de communication et d'absence de marché hebdomadaire
- ✓ Et l'absence d'activités maraîchères

Les solutions préconisées sont les suivantes :

Pour relancer le secteur agricole et d'être en phase avec la cible 1C de l'OMD N° 3 les populations de la commune de Kaffrine de concert avec les services techniques ont, lors des ateliers de diagnostic, proposer les solutions suivantes.

- ✓ Etendre le périmètre communal sur 3 à 7km
- ✓ Utiliser la fumure organique et minérale
- ✓ Lutter contre le déboisement
- ✓ Appuyer le renouvellement du matériel agricole existant
- ✓ Constituer des réserves personnelles
- ✓ Encourager et appuyer la mise en place d'un programme de production et de multiplication de semences
- ✓ Promouvoir des unités de transformation
- ✓ Réaliser des bassins de rétention
- ✓ Aménager des bas-fonds

En outre, l'élevage est la seconde activité de la commune. Car il est considéré par les populations comme un moyen sûr de thésaurisation en participant activement à la réduction de la vulnérabilité des chefs d'exploitation.

Tableau N°1 : composition du cheptel de la commune de Kaffrine

ESPECES	TAILLE
Bovins	3290
Caprins	6436
Ovins	5266
Equins	1158
Asins	422
Volaille	17202

Source : Service de l'élevage Kaffrine

En outre l'alimentation du bétail se fait généralement à partir des pâturages naturels d'où la difficulté de pratiquer un élevage intensif. Ainsi, l'insuffisance des couloirs de passage et des zones de parage provoque bien souvent des conflits entre transhumants et populations sédentaires. Il est à retenir que les aliments industriels, bien que disponibles au niveau de la commune, restent peu accessibles financièrement aux éleveurs.

Quant à l'abreuvement du bétail, il se fait au niveau des abreuvoirs localisés dans les quartiers. En période hivernale les mares servent de lieux d'abreuvement.

Malgré les efforts faits par l'Etat, le bétail de la commune de Kaffrine reste confronté à un certain nombre de pathologies. Il s'agit de : les maladies respiratoires, la pasteurellose et la piroplasmose sanguine et la dermatose modulaire. Cette fréquence des épizooties s'explique généralement par le faible taux de couverture vaccinale du bétail dû à l'insuffisance d'un personnel vétérinaire de proximité.

3.3 Les acteurs et les organisations du secteur

Les principaux acteurs et organisations du secteur de l'élevage se résument à :

- ✓ La maison des éleveurs (MDE)
- ✓ Le Directoire Régionale des Femmes en Elevage (DIRFEL)
- ✓ Et les partenaires composés de : l'Inspection des Service Vétérinaire, de l'ANCAR et le Fonds à la Stabulation (FONSTAB)

En effet, les productions animales suivies au niveau de la commune sont viande, les peaux et le lait :

- ✓ La viande: elle est fonction des abattages qui varient en fonction de la période. En moyenne, 25 bovins et 80 ovins sont mensuellement abattus. Toutefois, on assiste, de plus en plus, à des abattages clandestins.
- ✓ Les peaux et les cuirs qui sont l'apanage des maures connaissent actuellement une légère hausse par rapport aux années précédentes.
- ✓ Le lait: la majorité des bovins est constituée de la race locale « Gobra » qui donne au maximum 3 à 4 litres de lait par jour. Cependant, avec les stratégies d'amélioration de la race (insémination) mise en œuvre par l'Etat à travers le ministère de l'élevage on note un accroissement considérable la production laitière. Les sujets métissés arrivent à donner jusqu'à 12 litres par jour.

En effet, le vol de bétail constitue une sérieuse contrainte pour le développement de l'élevage dans la commune de Kaffrine. Cette situation est en partie causée par l'utilisation de jeunes bergers et la complicité des populations quant à la dénonciation des fautifs

Les contraintes de l'élevage :

L'analyse des résultats du diagnostic laisse apparaître que les contraintes prioritaires auxquelles le secteur de l'élevage est confronté sont :

- ✓ La recrudescence du vol de bétail
- ✓ Difficulté d'abreuvement du bétail
- ✓ La mortalité du bétail dû à un déficit de couverture vétérinaire
- ✓ Le non matérialisation des zones de parcours et de pâturage du bétail aux dispositions de la loi (décret 268 d'Avril 1972)
- ✓ L'absence d'abattoirs fonctionnels dans le territoire communal

Les solutions préconisées sont les suivantes :

- ✓ Eu égard au poids de l'élevage dans l'amélioration des revenus des populations, le conseil municipal a décidé pour les six (06) années à venir de développer « booster » les filières de l'élevage '' à travers les actions suivantes :
- ✓ Matérialiser les zones de parcours et de pâturage du bétail
- ✓ Mettre en place des comités de vigilance encadrés par les services de sécurité au niveau des quartiers
- ✓ Réhabiliter les abreuvoirs de la commune
- ✓ Aménager des enclos communautaires
- ✓ Mise en place par les éleveurs d'un magasin de commercialisation d'aliments concentrés
- ✓ Former des auxiliaires en santé animale
- ✓ Développer des activités d'information et de sensibilisation sur les effets des produits contrefaits
- ✓ Encourager et faciliter l'implantation de pharmacie et de clinique vétérinaire
- ✓ Construire un abattoir moderne à Kaffrine
- ✓ Encourager l'intensification de l'élevage par l'insémination

Pour le transport, malgré l'existence d'une gare routière à dans la commune de Kaffrine, le transport dans cette localité n'est pas encore développé Cependant, les différents types de véhicules ci-après assurent quotidiennement le déplacement des personnes et de leurs biens.

- ✓ 60 véhicules automobiles interurbains ou horaires : ils restent stationnés au niveau des différents arrêts et à la gare routière et leur tarif dépend de la distance de la destination
- ✓ 45 véhicules hippomobiles : leur faible confort assurent la desserte au niveau communal mais aussi au niveau des villages limitrophes

- ✓ Plus de 300 vélos taxis : ils sont de plus en plus prisés par les populations du fait de leur tarif abordable.
- ✓ Le train Dakar-Bamako : il assure uniquement le transport de marchandise. La gare de la commune de Kaffrine constitue une escale importante pour ce train.

En outre les statistiques ci-haut énumérées nous renseignent sur l'absence de taxi urbain ce qui rend difficile le déplacement à l'intérieur de la commune. Mais n'empêche la commune traverse de nombreuses difficultés sur le côté du transport:

- ✓ L'absence de taxi urbain
- ✓ La cherté des prix du transport due aux prix instable du gasoil
- ✓ La concurrence des motos « Jakarta » avec les charrettes
- ✓ Le sous-équipement de la gare routière
- ✓ Faible dynamisme du comité de gestion de la gare routière
- ✓ Et le déficit en moyens de locomotion

Les solutions préconisées sont les suivantes :

- ✓ Dans une optique d'inflexion tendancielle, le conseil municipal décide d'engager prioritairement les actions visant à faciliter l'accès aux moyens de transport. Il s'agira pour les 06 ans à venir de
- ✓ Faciliter la mise en place un système de transport performant
- ✓ Electrifier et doter à la gare routière de latrines modernes
- ✓ Regrouper tous les véhicules de transport en commun au niveau de la gare routière
- ✓ Inciter la commune à procéder sans délai à l'ouverture de la gare routière pour les véhicules de l'hinterland et des parkings pour les gros porteurs
- ✓ Faciliter le renforcement du parc automobile
- ✓ Organiser les conducteurs de motos « Jakarta » en association en vue d'organiser ce système de transport

Le commerce :

La position de carrefour de la commune de Kaffrine a longtemps contribué au dynamisme du commerce. Ceci a été rendu possible par les importants mouvements de personnes et de biens venant des pays limitrophes aux abords du train Dakar – Bamako. Cependant, depuis l'arrêt du trafic ferroviaire au profit du transport de marchandises, on assiste à un déclin de cette activité dans l'espace communale.

- ✓ Les centres d'échanges L'analyse des résultats du diagnostic participatif laisse apparaître que les transactions commerciales se font au niveau des centres d'échanges suivant. La commune de Kaffrine est bien intégrée dans le réseau commercial avec l'existence de : Le marché permanent du quartier Escale : c'est un marché avec 02 halls, des souks et un complexe frigorifique. Il permet aux populations d'écouler leurs marchandises mais aussi de s'approvisionner en denrées alimentaires et autres produits de consommation courante. A côté du marché « central » on a compté trois petits marchés de quartier où les femmes s'approvisionnent en poissons et en légumes.
- ✓ Les boutiques : La commune de Kaffrine compte 256 boutiques de tailles différentes ainsi réparties : 238 Boutiques de détail et produits divers, 12 Boutiques de vente en demi-gros, 06 Boutiques de vente en gros gérées par les mauritaniens et des autochtones. Les boutiques permettent quotidiennement ou presque aux populations de s'approvisionner en denrées de premières nécessités (riz, mil, savon, sucre, huile, tissus etc.).
- ✓ Les quincailleries: elles sont au nombre de quinze (15) et sont toutes localisés au quartier de Escales. Les quincailleries permettent aux habitants de s'approvisionner entre autres en : ciment, bois, matériels de plomberie et d'électricité.

DEUXIEME PARTIE : Analyse de la gouvernance territoriale

⁸L'objectif de la décentralisation repose sur la mise en place de cadres de concertations au niveau local, en se basant sur le principe de la libre administration. Autrement dit, une gestion démocratique des collectivités déconcentrées. Ce long processus de décentralisation a abouti à l'émergence du concept de gouvernance territoriale. Le but de cette politique est de promouvoir une forme de gouvernance axée sur la gestion participative pour permettre aux populations de collaborer et de travailler en synergie les autorités car chaque population doit participer à la gestion de sa localité. Elle renvoie non seulement à des actions collectives mais aussi à une responsabilisation des différents acteurs et aux relations de partenariat dans le cadre de la promotion économique et sociale du territoire.

En effet la création des nouvelles élites territoriales communément appelé collectivités locales et le transfert de nouvelles compétences aux élus locaux donnent naissance à une émergence des nouveaux enjeux vis-à-vis des nouveaux acteurs. La gouvernance territoriale a pour l'objectif d'instaurer la démocratie représentative en mettant en place de mécaniques institutionnelles de consultation pour prendre en compte des points de vue des citoyens et des acteurs. En outre la bonne gouvernance territoriale désigne la manière par laquelle le pouvoir et l'autorité sont exercés, la qualité d'une administration dans sa charge d'assurer le service public. En effet les populations doivent être conscients de l'impact sur leur gestion d'un choix d'une autorité (maire ou président conseil départemental) analphabète car une autorité doit avoir des capacités intellectuelles requises pour manager un terroir.⁹

⁸ BA Awa, problématique, développement local, 2000, page 39

⁹ Grigori. L, La gouvernance territoriale, publié par SCNULD, 1ere édition, 2009, pages 60

Chapitre IV: les opportunités de la décentralisation

La décentralisation est une politique de transfert des attributions de l'Etat vers les collectivités ou les institutions publiques en les délestant un pouvoir juridique et une autonomie financière. Donc au-delà d'un instrument de gouvernance c'est un moyen de lutte contre la pauvreté et a pour objectif d'apporter des réponses aux populations de base. Elle se charge toujours à promouvoir le développement local dans les communes surtout dans le milieu rural. En effet la décentralisation est un levier du développement économique local. Donc la promotion du développement local demande une forte participation des acteurs locaux dans leur stratégie de politique économique, culturelle et sociale. Si les acteurs des territoires ne s'approprient pas, leur développement local n'est qu'un rêve car ils doivent adhérer et participer à l'élaboration des politiques publiques de développement.

Ainsi pour qu'il ait un développement local harmonieux il va falloir qu'une forte considération soit menée vis-à-vis des domaines qui sous-tendent le développement local notamment la santé, l'éducation, l'amélioration du cadre de vie, promotion de la culture etc.

En effet ces différents défis ont besoin de la décentralisation qui n'est rien d'autre qu'un levier du développement local, une politique de réduction de la pauvreté à travers une stratégie de gestion des compétences et la bonne gouvernance.

Pour relever ces défis l'Etat par l'entremise des collectivités locales a la responsabilité d'exploiter les opportunités saisies par la décentralisation.

Donc dans ce sillage l'analyse de la gouvernance territoriale s'articule sur les axes ci-dessous en appuyant sur les opportunités de la décentralisation.

- La participation locale
- L'exécution de compétences transférées
- Les opportunités politico administratives
- Les opportunités économiques
- Le dynamisme organisationnel

4.1. La participation locale

La participation des acteurs est indispensable dans une politique de décentralisation durable. En effet les ambitions et des projets de développement peuvent être réalisés et aboutissent à des résultats probants, si les populations sont associées à part entière à la

réalisation de ces projets. Les populations doivent être impliquées de façon active dans le développement local, pour pouvoir assurer des services de qualité.

Elles ont de responsabilités diverses, qui peuvent se résumer à trois points essentiels :

- ✓ Les populations doivent participer à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets car elles sont les principales actrices de leur propre développement. Comme le dit l'adage « On ne développe pas quelqu'un, mais on se développe soi-même ». En outre les populations connaissent mieux que quiconque leurs soucis, leurs besoins et les meilleures solutions pour se développer.
- ✓ Tous les acteurs institutionnels de développement (partenaires techniques, Etat, OSC etc.), doivent agir en leur nom pour l'amélioration de leurs conditions de vie et leur bien-être économique et social car c'est leur satisfaction qui relève la finalité de tout développement.
- ✓ Elles ont aussi droit à l'information sur les délibérations des conseils locaux. Elles peuvent faire des propositions qui favorisent le développement de la collectivité et améliorent le fonctionnement des institutions locales. Elles doivent assister les réunions d'orientation budgétaire, le vote du budget ou l'examen des comptes administratifs du conseil.

¹⁰Les opportunités qu'offre la décentralisation pour une bonne politique de développement local ne sont rien d'autre que de renforcer la capacité de planification et d'y associer tous les acteurs, la capacité d'élaborer des bons projets de développement informés et négociés avec les populations. Et la participation des populations doit être à la fois aux choix des objectifs et des moyens appropriés pour une bonne réalisation. Il s'agit de faire participer toutes les parties prenantes à toutes les phases intermédiaires (élaboration, exécution, suivi évaluation). En effet une bonne politique de décentralisation doit être citoyenne autrement dit elle doit entrer totalement dans la vie des gens. La décentralisation doit se refléter positivement sur le cadre de la vie des populations dans tous les domaines confondus (Education, Santé, Socioéconomique etc.).

¹⁰ Hassane, Développement local participatif dans un contexte de décentralisation : bilan de l'expérience dans le cadre de l'appui au renforcement de capacité, 1999, p 6

Pour ce faire il faut qu'il ait une implication de la part des populations mais aussi accompagnée par une forte assistance matérielle et financière des autorités afin de mener à bien le développement local.

Concernant les cadres de concertations il faut prendre en compte leur existence et leur diversité, leurs savoirs et leurs savoirs faire, leur connaissance du milieu, les problèmes et les besoins qu'elles rencontrent mais aussi de les laisser élaborer des acquis obtenus grâce aux précédents programmes par elles même.

Une bonne politique de décentralisation demande la prise en compte des réalités locales et une forte participation des populations concernées à leurs propres aspirations. Par ailleurs, pour parvenir à la réussite d'une bonne participation locale il faut qu'il ait un partage de responsabilités et de moyens. En dehors de la participation il doit y avoir de la supervision vis-à-vis des autorités concernées, ils doivent veiller à ce que les collectivités de base participent effectivement au développement en réalisant des actions conformes aux objectifs du plan et ces collectivités ne prennent pas en charge une partie des actions ou des dépenses qui incombent à d'autres personnes morales.

C'est aux collectivités de prendre en charge les actions qu'elles auront décidées quant à les services de l'Etat ils n'ont qu'à fournir éventuellement un support technique pour la réalisation de ces actions. Pour que cette participation puisse réussir, il est indispensable que chaque projet local soit reconnu et acceptée par la population comme son projet à elle, répondant, à ses soucis à ses aspirations. La participation doit être responsable et faire un appel constant à la créativité, aux initiatives et au dynamisme latent de la population et en faisant comprendre que le développement qui concerne chacun est l'affaire de tous. Certes l'initiative des actions à entreprendre par la population n'est pas limitative, cependant il est nécessaire d'indiquer les domaines qui correspondent mieux à ce que les collectivités peuvent entreprendre, qui sont de nature à intéresser les populations à la base et qui font partie de leurs soucis constants tout en étant d'intérêt strictement local.

Lorsqu'on impose des projets, on s'engage dans un engrenage dangereux qui ne manquerait pas d'ouvrir la voie à des abus compromettant tout développement à partir de la base et dont les représentants des populations au sein des conseils locaux, s'apercevront très vite. En plus les programmes les collectivités doivent refléter un souci d'action globale " Etat-collectivité " touchant différents aspects de la vie communautaire. De même les initiatives locales doivent surtout s'exprimer dans les opérations qui requièrent un degré important de

participation de la population que l'Etat obtiendrait plus difficilement pour des actions décidés loin des populations concernées.

Le renforcement de la démocratie locale constitue un principe fondamental de la décentralisation. Cette volonté de gestion responsabilisée nécessite que les acteurs soient totalement concernés. Par ailleurs, la participation citoyenne locale comporte des stades différenciés qui vont de l'information à l'évaluation en passant par des processus relevant de la concertation.

L'information :

- ✓ Elle permet de présenter (par des experts) et d'expliquer des orientations d'un projet, les choix qui ont été faits et pourquoi et les décisions prises. Cela bien que ne donnant pas lieu à une phase d'échange, mais permet à la population concernée de prendre connaissance des changements qui vont l'affecter.

La consultation :

- ✓ Permet d'atteindre un niveau supérieur de participation et consiste à sonder l'avis des citoyens, s'agissant d'un projet particulier pour en tenir compte dans la décision finale. Trop superficielle, elle peut s'avérer frustrante car les citoyens ne sont pas écoutés car on leur a demandé s'ils approuvent ou non une décision déjà prise. Elle n'a pas pour objectif d'aboutir à un consensus, beaucoup de voix sont laissées de côté.

La concertation :

- ✓ Par son fort niveau d'implication du public, elle relève de la participation car elle déclenche un processus où à chaque étape, l'avis du citoyen est demandé. Et en plus de donner leurs avis, les citoyens sont invités à proposer de nouvelles idées. Elle pousse donc à l'innovation par l'émergence de nouvelles idées d'autant plus constructives qu'elles viennent des populations les plus proches de la zone concernée.

La codécision :

- ✓ Consiste, en ce sens, en une participation directe à l'élaboration de la décision ou une gestion déléguée. Ainsi, la dernière étape, qui dans le cas de concertation restait réservée à l'élite politique, relèverait ici de la capacité conjointe du public et du politique.

L'évaluation :

- ✓ représente l'ultime niveau de participation, permettrait aux participants « de faire le point sur l'effectivité de ce qui a été fait tout le long du processus.

Cependant à travers la participation citoyenne, les résultats escomptés sont tangibles à l'instar de la commune de kaffrine. En effet pour bâtir une stratégie cohérente il faut que la société civile soit informée, il faut aussi que les discours des dirigeants soient diffusés afin que la population participative puisse procurer une contre argumentation solide face aux décisions prises.

C'est dans ce contexte qu'Edgar Morin préconisait que la démocratie participative a pour préalable la « démocratie cognitive » sans quoi elle n'est que manipulation et démagogie.

4.2 L'exécution de certaines compétences transférées

Il paraît intéressant d'étudier les transferts de compétences parce que ce phénomène dispose de critères importants de mesure de toute la décentralisation territoriale. En effet, la décentralisation territoriale est effective si les collectivités locales sont véritablement maîtresses de leurs pouvoirs et de leurs finances. Au contraire, cette politique de décentralisation devient fictive parce que les collectivités locales n'auront pas une autonomie réelle même si elles bénéficient de compétences juridiques étendues. La loi 96-O7 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux collectivités locales a permis à la commune de kaffrine comme toutes les autres communes de disposer des compétences propres pour une meilleure gestion de leur territoire.

En effet, par le transfert de compétences, l'Etat renonce à remplir lui-même certaines tâches, dans des secteurs déterminés, au profit de celles-ci. La loi confère aux autorités élues dans une circonscription territoriale des pouvoirs relevant presque tous les domaines.

Une telle politique de décentralisation signifie également au plan politique que celle-ci implique qu'à l'unité voire l'uniformité qui résulte du principe d'égalité soient substituées la diversité et la différence qui sont liées à la reconnaissance et à l'exercice de la liberté.

Cependant l'attribution des compétences est d'une importance capitale mais elle doit être accompagnée de moyens financiers et matériels car les collectivités seules ne peuvent en aucun cas s'en sortir si les moyens sont insuffisants. Ainsi ce manque de moyen constitue un obstacle dans les collectivités locales et interpelle directement l'Etat et les secteurs privés pour un transfert de fonds alloués à la décentralisation.

De ce fait l'autorité compétente se débrouille pas mal concernant l'exécution des compétences particulièrement dans le domaine de la santé, l'Education, la culture et le sport. Dans le domaine de la Santé, la commune de Kaffrine dispose Un hôpital régional de luxe, deux postes de santé (01) au quartier Diamaguene centre et (01) au quartier kaffrine 2 Sud, plusieurs pharmacies et deux ambulances médicalisés.

PHOTO N°1 : Centre Régional Hospitalier Thierno Birahim Ndao



Ce centre hospitalier de dernière génération, qui a construit par l'Etat du Sénégal fait partie d'un ambitieux programme de construction d'hôpitaux régionaux, doté de 150 lits, l'infrastructure dispose de spécialités de pointe. En attestent ses Services de médecine interne, de chirurgie, l'accueil et urgences, Oto-Rhino-Laryngologiste (Orl), ophtalmologie, bucco-dentaire, gynéco-obstétrique, cardiologie, dermatologie, orthopédie, pédiatrie, consultations-

externes, pharmacie-centrale, laboratoire, imagerie, banque de sang, administration, maintenance, buanderie et une morgue.

En effet un travail remarquable a été effectué dans la commune par l'instance dirigeante dans le domaine de la santé.

PHOTO N°2 : Ambulances médicalisées



SOURCE : <https://www.msn.com/fr-xl/afrique-de-l-ouest/other/kaffrine-r%C3%A9ceptionne-deux-ambulances-m%C3%A9dicalis%C3%A9es/ar-BB19zUWF>

La commune de Kaffrine dispose deux ambulances médicalisées offertes par l'ancien Directeur général du centre des œuvres universitaires de Dakar (COUD), Abdoulaye Seydou Sow. Ces ambulances ont mis fin au calvaire de la population kaffrinoise. Cela a renforcé le dispositif existant pour gagner du temps à sauver des vies.

En effet ce domaine de compétence semble être le plus complexe pour toute population mais surtout la commune de Kaffrine car c'est une zone fait partie des communes où le risque d'infection par le paludisme est très forte à causes des moustiques.

✓ Education

A part la santé ce domaine de compétence est le plus important car un peuple sans éducation c'est comme un arbre sans feuille.

En effet, la commune dispose un campus de l'Université Sine Saloum El hadji Ibrahima Niass (USSEIN), composé d'UFR SCIENCES SOCIALES (Licence Communication pour le Développement, Licence Conseil Agro-Sylvo Pastoral et Halieutique, Licence Management des Organisations Paysannes, Licence Socio-Anthropologie du Développement Local, Licence Histoire) et l'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES D'ELEVAGE (Licence Qualité des Denrées Alimentaires). Elle dispose (01) Lycée, (05) CEM et (13) écoles élémentaires dont l'une est franco-arabe.

En outre le taux de la scolarisation au niveau de la commune est très important car les 95% des ménages enquêtés ont au moins deux enfants dans l'élémentaire contre 5%. Concernant le moyen et le secondaire, les 78% des ménages enquêtés ont au moins un enfant au collège et au lycée contre 22%.

Tableau N°1 : la proportion des enfants des ménages dans l'élémentaire

Ménages	Fréquences
Ménages ayant des enfants dans l'élémentaire	95%
Ménages n'ayant pas d'enfant dans l'élémentaire	5%

SOURCE : Enquêtes, BADIANE, 2020

Cela montre la bonne répartition des écoles élémentaires sur l'ensemble du périmètre communal.

Tableau N°2 : la proportion des enfants des ménages dans le moyen secondaire et lycée

Ménages	Fréquences
Ménages ayant des enfants dans le moyen secondaire et le lycée	78%
Ménages n'ayant pas des enfants dans le moyen secondaire et le lycée	22%

SOURCE : Enquêtes, BADIANE, 2020

Par ailleurs les élèves du quartier Diamaguene font presque un kilomètre pour aller au lycée car Kaffrine ne dispose qu'un seul lycée. Ils se plaignent toujours de ces difficultés liées à l'éloignement du lycée Babacar cobar Ndao de leur habitation.

✓ La culture et le sport

Pour la promotion de la diversité culturelle de certaines communes, Kaffrine a bénéficié d'une création de maison de la culture et des arts. De par sa localisation, le Ndoucoumane est considéré comme le carrefour de toutes les ethnies. De ce fait, il semble important de donner les différentes ethnies l'opportunité de valoriser leurs cultures cette maison de Culture et des Arts.

Tableau N°3 : Répartition de l'implication des jeunes dans les infrastructures socioculturelles

Infrastructures socioculturelles	COMMUNE DE KAFFRINE					
	Escale	Péye	Mbamba	Diamaguene (centre, TP et Ndiobene)	Kaffrine2 Nord	Kaffrine2 Sud
CDEPS	21%	17%	14%	24%	13%	11%
FOYER DES JEUNES	26%	22%	9%	30%	8%	6%

TOTAL	47%	39%	23%	54%	21%	17%
--------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

SOURCE : ANSD/SRSD KAFFRINE

- ✓ Sport : D'après les enquêtes, nous avons constaté que la frange de la population est particulièrement intéressée par les questions de sport et de loisirs. Différentes sortes de sport, allant des sports individuels à ceux collectifs, sont pratiquées dans la ville. La commune, à l'instar des autres collectivités du Sénégal dispose de certaines infrastructures de jeunesse et de sport même des efforts restent à faire dans ce domaine. Le secteur des sports a connu ces dernières années un développement fulgurant marqué par l'augmentation du nombre de pratiquants et la diversification des activités. Parallèlement, la commune souffre d'un manque criard d'infrastructures sportives et de jeunesse et aussi des groupements sportifs (ligues et districts) peinent à trouver des moyens suffisants pour organiser et promouvoir la pratique sportive.

Depuis 2012, le nombre d'infrastructures sportives n'a pas évolué dans la commune. Il s'agit d'un seul stade municipal à Kaffrine. Et cette situation, n'est pas de nature à promouvoir le sport dans la ville.

En ce qui concerne les pratiquants, leur nombre a augmenté de 7% passant de 649 licenciés toutes disciplines confondues à 694. Le football reste la discipline la plus pratiquée avec plus de 6 licenciés sur 10 (57,4%). Il est suivi de l'athlétisme (21%) et du basket-ball (9%). Le handball se situe en 4ème position avec 7% des licenciés. Certaines disciplines telles que le volleyball, le judo et le handisport ne comptent pas de licenciés dans la région en 2012.

Pour le football et le basket-ball, le nombre de pratiquants a augmenté respectivement de 12,4% et 3,4% alors que le handball a connu une diminution de ses licenciés de 2% dans le même temps.

Tableau N°4 : Répartition des licenciés du sport selon la discipline, la catégorie, et le sexe

	Nombre de licenciés	
	HOMMES	FEMMES

Discipline	Minime	Cadet	Junior	Senior	Minime	Cadet	Junior	Senior
Football	17	148	54	180				
Handball	8	2	5	5	12	2	5	10
Athlétisme	25	40	15	7	18	30	9	3
Karaté	7	6	6	7	3	4	1	2
Basketball	13	11	9	6	12	-	-	
Lutte				3				
TOTAL	70	207	89	208	45	45	15	15

SOURCE : ANSD/SRSD KAFFRINE

4.3 Opportunités politico-administratives

La décentralisation est un processus de réforme institutionnelle permettant de renforcer la responsabilité et le pouvoir des collectivités locales. Par ailleurs elle permet d'améliorer le fonctionnement démocratique accompagné d'un meilleur équilibre de pouvoir entre différentes autorités politiques décentralisées.

¹¹En outre, les lois de la décentralisation ont permis les collectivités locales à l'instar de la commune de kaffrine de mettre sur place des organes gouvernementaux locaux qui sont reconnues ayant leur propre budget et doté de pouvoir de prise de décision sur diverses questions relevant directement de leurs compétences. Pour les opportunités politico administratives, elle consiste à permettre à une collectivité humaine (décentralisation territoriale) ou à un service (décentralisation technique) de s'administrer eux-mêmes sous le

¹¹ JACOB, J-P, la décentralisation : réflexion sur la mise en œuvre des collectivités territoriales, 1998, p 71

contrôle de l'état, en les dotant de la personnalité juridique, d'autorités et ressources propres. Elle se décline en deux variantes : d'une part, la décentralisation territoriale qui a une assise géographique, en ce qu'elle s'appuie sur une circonscription locale ; d'autre part, la décentralisation technique ou par service, qui s'applique à un organisme non-territorial exerçant généralement une activité de service public et bénéficiant d'une certaine autonomie.

Elle consiste une technique d'organisation au sein de l'état en répartissant les agents et les compétences entre une administration centrale et des services extérieurs dits déconcentrés, qui appartiennent uniformément à une même et unique personne morale.

Par ailleurs l'Acte 3 de la décentralisation s'inscrit dans une dynamique de changement. Il veut renforcer les valeurs républicaines à travers visant à promouvoir des territoires porteurs d'un développement harmonieux c'est dans ce contexte de cohérence et d'harmonisation des territoires qu'il procède à la communalisation intégrale qui a remplacé les CR par les communes. Cela a ouvert de nouvelles opportunités permettant aux communes d'accéder au financement de partenaires de développement. Cette stratégie contribuera à la lutte contre la pauvreté, à la conservation des ressources naturelles.

En outre pour mieux gérer et conduire les affaires de la commune, les relations entre les différents acteurs notamment les élus doivent être imbus de cordialité et de convivialité. Ces relations doivent être pétries de paix et de fraternité pour mettre en branle un objectif commun. Ainsi au niveau de notre commune la relation entre les élus est foncièrement caractéristique de paix et de fraternité, à l'inverse, toutes les opportunités politico-administratives ne seront pas bénéfiques aux populations. Enfin cette situation mérite d'être salué et renforcé car elle est gage d'une bonne gestion des affaires et donc d'un développement économique.

4.4 Opportunités économiques et relation entre élus et acteurs du milieu

La relation entre les autorités décentralisées et les acteurs du milieu constitue la pierre angulaire d'une économie durable. Il est important à l'exécutif local de multiplier les rencontres afin que les acteurs puissent oser mettre en place des microprojets créateurs d'emplois. Par ailleurs le financement d'activités génératrices de revenus tels que l'Aviculture, l'embouche bovine et des activités économiques qui peuvent réduire le taux de chômage très élevé dans la collectivité locale.

Toutefois les projets et programmes s'inscrivent dans le cadre de la politique globale de la décentralisation œuvrant à favoriser une croissance économique à fort impact sur le

développement humain en vue de réduire la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Développement durable (ODD).

En effet, dans la commune de kaffrine beaucoup de jeunes préfèrent migrer dans la sous-région s'ils n'ont pas eu la chance de travailler dans le secteur formel. Donc pour remédier à cette situation les autorités locales par le biais de la coopération décentralisée peuvent chercher des partenaires capables de donner de moyens financiers pour la production locale et auto emplois.

D'ailleurs pour promouvoir un développement économique durable au niveau de la commune de kaffrine, il est important de bien former les jeunes en organisant des colloques afin de les sensibiliser sur la promotion de l'autofinancement c'est-à-dire la mise en place d'une caisse de solidarité par les populations eux-mêmes pour délaissier petit à petit les crédits des banques et services financiers décentralisés pour être de plus en plus autonomes. Ils doivent aussi faciliter d'accès au financement c'est à dire mettre en place d'un fonds en terme d'apport pour les porteurs de projet par le Conseil départemental et réduction des taux d'intérêt par la banque jusqu'à 10% pour les bénéficiaires du projet.

Concernant la création d'emplois, d'après les personnes enquêtées, on a noté que beaucoup de personnes notamment les femmes ont aujourd'hui ouvert des boutiques, des multiservices autres activités connexes parce qu'elles n'ont pas eu l'accès au financement certaines n'ont pas été informés. Par ailleurs ils doivent impliquer les populations dans la formulation et la mise en œuvre du projet pour qu'il ait une meilleure appropriation dans les projets et programmes

En plus, la bonne formation et l'accès au financement dans les projets de développement économique local entraînent à terme, l'autonomie des populations. Il s'y ajoute que le partenariat constitue un élément fondamental pour le développement d'une commune car il a une influence sur le bien-être de la population d'une zone car ce sont des moteurs de croissances économiques, autrement dit des leviers indispensables du développement local. Ils essayent toujours de façon naturelle d'apporter leurs soutiens aux problèmes de développement d'une localité. Cette intervention est l'une des clés du succès des projets et de la durabilité. En outre ces organisations, dans leurs composantes (associations, OCB, ONG etc.), jouent un rôle capital au niveau local. Elles viennent toujours en complément à l'action de l'Etat. En effet, La commune de Kaffrine bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement dans des domaines d'intervention très variés. Il s'agit de :

✓ PRODDEL

C'est un programme Sénégal-allemand d'Appui au Développement Local qui s'oriente dans le nouveau pôle prioritaire d'intervention « Décentralisation », vers une intégration dans le programme national de développement local (PNDL) comme fédérateur de toutes les interventions de développement local, comme programme conjoint de la coopération technique/coopération financière de la coopération allemande. Le PRODDEL intervient au niveau régional et local dans les régions de Fatick, Kaolack et Kaffrine.

✓ L'Agence Régionale de développement (ARD)

L'ARD est un organe d'appui technique. L'Etat l'a instituée par voie réglementaire à l'effet de renforcer les capacités des collectivités locales dans le domaine de la planification, d'assurer l'articulation des plans élaborés et leur mise en œuvre. Elle sert de point d'ancrage aux projets d'appui à la décentralisation, au développement local et peut être chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations que la région, les villes, les communes et les communautés rurales de Kaffrine lui délèguent. Elle est devenue un organe de promotion d'un développement rural intégré et un élément d'appui des efforts de développement des collectivités décentralisées.

✓ VISION MONDIALE (WORLD VISION)

C'est une organisation d'obédience chrétienne basée à Kaffrine qui en partenariat avec l'Union Européenne dans le cadre du programme « facilitation à l'eau » ou « water facility » œuvre dans la satisfaction des besoins des populations des campagnes notamment en matière d'hydraulique rurale ,d'éducation ,de santé et action sociale.

En outre WV travaille dans le parrainage des enfants et ainsi elle contribue dans l'éducation au niveau des daaras

✓ Le PRN

Le programme de renforcement de la nutrition vise à donner à chaque sénégalais un statut nutritionnel satisfaisant tout en lui permettant d'adopter un comportement adéquat pour son bien-être et le développement de la commune. Il a pour objectifs de : Améliorer la croissance des enfants de 0 à 5 ans puis renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des agents de santé

✓ L'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)

Elle pilote le conseil agricole et rural sur toute l'étendue du territoire national, selon une approche fondée sur la demande des producteurs et en partenariat avec les OP et les principaux acteurs du développement rural. L'ANCAR intervient dans tous les secteurs (agriculture,

foresterie, environnement) et englobe plusieurs fonctions (appui conseil, transfert de technologie adaptée, sensibilisation, formation, information, intermédiation) dans diverses activités (production, commercialisation, approvisionnement, crédit, transformation, artisanat, etc.) de la vie rurale.

✓ LE PARTENARIAT LOCAL

La recomposition de l'architecture institutionnelle et le foisonnement des acteurs de la société civile au niveau local sont les éléments majeurs de l'analyse partenariale au sein de la commune de Kaffrine. En effet, il apparaît à travers le chapitre précédent que les différents groupes d'acteurs développent de manière sectorielle et sectaire des initiatives propres de développement. Ce qui explique le cloisonnement des organisations locales et la dispersion des énergies. Un constat peu favorable à la cohésion sociale du fait des frontières, expressément, établies entre les différentes formes de légitimité que manifestent les acteurs.

Ce phénomène est fortement entretenu par la faiblesse des capacités managériale et communicationnelle du conseil municipal. En réalité, cette instance affiche plus une image institutionnelle que populaire.

Par ailleurs, le faible dynamisme du conseil municipal et de ces commissions, liée à la méconnaissance des rôles et missions de l'élus, En fait, la non fonctionnalité de cadre d'information et d'échanges, de concertation et de dialogue entre les élus et les administrés a produit malencontreusement une panne des relations entre les acteurs locaux.

De ce fait, le rétablissement du dialogue entre protagonistes du développement local est un puissant vecteur de conquête d'une citoyenneté active et de changement social.

S'agissant du partenariat externe, il est peu dynamique. Les exigences d'une collaboration institutionnelle entre administration locale et centrale, expliquent un niveau de coopération très fluide.

La recomposition de l'architecture institutionnelle et le foisonnement des acteurs de la société civile au niveau local sont les éléments majeurs de l'analyse partenariale au sein de la commune de Kaffrine. En effet, il apparaît à travers le chapitre précédent que les différents groupes d'acteurs développent de manière sectorielle et sectaire des initiatives propres de développement. Ce qui explique le cloisonnement des organisations locales et la dispersion des énergies. Un constat peu favorable à la cohésion sociale du fait des frontières, expressément, établies entre les différentes formes de légitimité que manifestent les acteurs.

Ce phénomène est fortement entretenu par la faiblesse des capacités managériale et communicationnelle du conseil municipal. En réalité, cette instance affiche plus une image institutionnelle que populaire.

Par ailleurs, le faible dynamisme du conseil municipal et de ces commissions, liée à la méconnaissance des rôles et missions de l'élus, En fait, la non fonctionnalité de cadre d'information et d'échanges, de concertation et de dialogue entre les élus et les administrés a produit malencontreusement une panne des relations entre les acteurs locaux. De ce fait, le rétablissement du dialogue entre protagonistes du développement local est un puissant vecteur de conquête d'une citoyenneté active et de changement social.

S'agissant du partenariat externe, il est peu dynamique. Les exigences d'une collaboration institutionnelle entre administration locale et centrale, expliquent un niveau de coopération très fluide et la responsabilisation dans les processus de développement socio-économique locaux.

En effet la commune de Kaffrine bénéficie toujours des partenaires sur des secteurs différentiels tel que le World Vision, une organisation internationale chrétienne de secours d'urgence, de développement qui s'active dans la protection et la bonne condition de vie des enfants en vue de mettre les enfants à l'écart de la pauvreté. Il s'active plus dans le social en procurant un bien être aux enfants, Il y'a aussi Pure Earth une organisation non gouvernementale qui s'active dans le développement durable, l'environnement et la santé, il y a aussi le PNDL, l'ANCAR etc. Mais aussi des groupements (GPF et GIE). Ces structures sont généralement créées dans l'espoir d'accéder facilement aux sources de financement afin de mener des activités génératrices de revenus. A ce titre, ils ont plus une mission d'intermédiation financière à l'endroit des membres.

A l'heure actuelle, la collectivité locale en compte 12 GPF affiliés à la Fédération Régionale des GPF de Kaffrine. Quant aux GIE, ils sont au nombre de estimé à plus de vingt-cinq (25) reconnus officiellement. Le diagnostic organisationnel des GPF et GIE de la commune de Kaffrine montre que ces organisations ont parfois beaucoup d'idées de projet. Cependant, il manque aux membres un esprit d'initiatives ce qui annihile toutes les chances de réalisation de leurs projets. Par ailleurs on ne peut pas parler de développement local sans le partenariat. En effet il est doté de multiples davantage dans un développement économique local.

Les cinq avantages du partenariat dans des programmes et projets de développement local sont les suivants :

L'innovation :

- ✓ travailler avec des partenaires permettent souvent d'obtenir des solutions innovantes, parfois inattendues et originales et aussi les idées générées avec les partenaires locaux ont tendance à mieux répondre aux besoins locaux et à tirer profit des compétences et ressources de la communauté.

L'Information :

- ✓ l'information partagée entre les partenaires et les acteurs permettent de bien disséminer les idées et de mieux apprendre et adapter les bonnes pratiques.

L'identité :

- ✓ plus qu'ils collaborent, plus qu'ils s'affirment dans leur identité, leur légitimité et leurs capacités dans le rôle qu'ils ont accepté de jouer.

L'influence :

- ✓ Lorsque ressources et efforts sont combinés, leur influence gagne en crédibilité et en autorité et aussi lorsque les groupes partagent ouvertement leurs informations, leur capacité à influencer se multiplie.

L'impact :

- ✓ Un travail commun efficace et utile permet de parvenir à des changements plus durables.
- ✓ Le partenariat rend les problèmes traités et résolus conjointement et de manière systématique.

Bien vrai que la commune n'est pas marquée par un déficit de partenaires au développement mais le partenariat mérite d'être renforcée pour une participation active des acteurs de la collectivité locale.

En outre les autorités décentralisées doivent accompagner et appuyer les OCB car cela peut pousser les ONG et les bailleurs de fonds à intervenir régulièrement dans la zone. La relation entre les acteurs du milieu économique et les élus doivent être très fortifiée pour une bonne résolution des problèmes de la commune.

Il est important de savoir que la décentralisation est un instrument de promotion du développement local autrement dit un outil fondamental de la gouvernance territoriale.

Malgré les nombreuses opportunités de la décentralisation, elle dispose des enjeux et des contraintes qui bornent sa productivité dans plusieurs collectivités locales notamment la commune de Kaffrine.

Chapitre V : les contraintes de la décentralisation

La décentralisation est considérée comme le levier du développement local. Par ailleurs elle est conçue comme un outil de renforcement de la démocratie et de la participation citoyenne. Néanmoins certains échecs liés aux objectifs de la décentralisation sont dus aux contraintes de diverses natures qui consistent dans beaucoup de collectivités locales notamment la commune de Kaffrine.

5.1 Les contraintes sociopolitiques

La décentralisation est une politique de développement permettant d'augmenter la responsabilité des collectivités locales à travers l'attribution des pouvoirs.

En plus pour une décentralisation fructifiée dans la commune de Kaffrine, il est impératif d'éradiquer l'absence de stratégie dans la gestion des domaines liés au développement local, mettre en place un stratégique et opérationnel de financement, l'absence d'objectifs mesurables répondant aux exigences de recevabilité. En outre, la faible collaboration entre les différentes parties prenantes au niveau local. En outre les élus locaux de la commune confrontent à des difficultés pour faire face aux charges relatives au fonctionnement des collectivités locales à cause des lenteurs administratives notées dans la mise en œuvre de la réforme. Dans le cadre de ces limites l'État se décharge de politiques coûteuses (en matière d'action sociale, ou d'infrastructures routières notamment) en les transférant au niveau local. Néanmoins, assez rapidement, les nouvelles compétences des collectivités locales pèsent sur leur budget, étant entendu que la compensation financière due par l'État aux collectivités lors des transferts de compétences n'est pas révisée en fonction de l'accroissement des charges.¹²

Toutefois la formation et la participation des jeunes restent encore insignifiantes dans la commune, étant donné que la scolarisation et le renforcement des capacités sont la clé de voûte d'une bonne gestion.

En outre pour une décentralisation réussie, il faut que la société civile ne soit pas écartée dans la gestion des affaires publiques. En effet dans la commune la participation citoyenne n'est pas satisfaisante ce qui est en déphasage totale avec les lois et des objectifs de la décentralisation car conformément à l'article 6 du code général des collectivités locales « toute personne physique ou morale peut faire, au président du conseil départemental et au maire, toutes

¹² DIOP (A), Développement local, Gouvernance territoriale, Enjeux et perspectives, Karthala, 2008, p 230

propositions relatives à l'impulsion du développement économique et social de la collectivité locale concernée et à l'amélioration du fonctionnement des institutions. Tout habitant ou contribuable a le droit de demander, à ses frais, communication, de prendre copie totale ou partielle des procès-verbaux du conseil départemental ou du conseil municipal, des budgets et des comptes, ainsi que des arrêtés pris par l'autorité locale ». Et cela est imputable au déficit d'information car les 52% des ménages enquêtés ne sont pas parfois informés par les décisions prises par l'assistance dirigeante. De ce fait la participation des populations nécessite plus de conscientisation pour permettre aux populations de connaître l'importance de se lancer dans la gestion des affaires de la cité. Sur le domaine éducatif, les résultats du diagnostic participatif laissent apparaître que les conditions d'apprentissage des apprenants sont rendues difficiles par:

- ✓ Le déficit de salles de classes dans les écoles
- ✓ La faiblesse de la dotation en fournitures des écoles par la commune
- ✓ L'insuffisance des tables-bancs
- ✓ L'absence d'école préscolaire à Kaffrine II et à Diamaguène Ndiobène
- ✓ La difficulté d'hébergement des élèves venant des collectivités locales environnantes et ceux du Centre National de formation des maîtres techniques Professionnels
- ✓ La mise en place tardive des fournitures scolaires
- ✓ Environnement précaire des écoles : Diamaguène Centre, Kaffrine II-Sud et Nord, Ecole 1,2 et 4
- ✓ Le faible dynamisme des APE et des comités de gestion
- ✓ L'insuffisance de programme d'alphabetisation dans la commune
- ✓ Le sous équipement du Centre d'Enseignement Technique Féminin logé au niveau de la maison des femmes
- ✓ La faible prise en compte des préoccupations des daaras et des écoles arabes par le conseil municipal dans son budget

Solutions à préconisées

Face à cette situation critique, les populations de concert avec le conseil municipal se sont fixées comme principal objectif de favoriser l'enseignement pour tous d'ici 2016. Pour ce faire il s'agira de :

- ✓ Construire une case des tout-petits à Kaffrine II et à Diamaguène Ndiobène
- ✓ Construire des salles de classes
- ✓ Construire des latrines à 2 box à : Diamaguène Centre, Kaffrine II-sud et Nord, dans les écoles 1,2 et 4

- ✓ Construire de nouvelles latrines dans les autres écoles pour augmenter la capacité
- ✓ Construire un CEM à Diamaguène TP
- ✓ Equiper le terrain de sport du lycée
- ✓ Réaliser des points d'eau dans les écoles qui n'en disposent pas
- ✓ Etablir une convention de partenariat entre le PAM et la commune pour prendre en charge les problèmes de restauration au niveau du centre BIT
- ✓ Construire un CETF moderne à Kaffrine
- ✓ Construire des écoles franco-arabes publiques dans la commune
- ✓ Prendre en compte dans le budget du conseil municipal les préoccupations des daaras
- ✓ Redynamiser l'association pour la promotion des daaras de Kaffrine
- ✓ Redynamiser les APE et les comités de gestion des écoles
- ✓ Former les membres des bureaux des APE et des CG ainsi mis en place sur leurs rôles et missions et en gestion financière.

Tableau N° 1 : Analyse du secteur de l'éducation dans la commune de Kaffrine

Potentialités	Contraintes	Solutions
❖ Taux élevé de la population scolarisée	✓ Insuffisance de salles de classes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Construire des latrines à 2 box à : Diamaguène Centre, Kaffrine II-sud et Nord, dans les écoles 1,2 et 4 ✓ Construire un autre lycée
	✓ Insuffisance des infrastructures scolaires	✓ Création d'un nouveau lycée

❖ Disponibilité de sites déjà ciblés pour la construction des équipements éducatifs	✓ Manque de matériel pédagogique et didactique	✓ Equipement des établissements en tables bancs, armoires etc. et autres fournitures scolaires
---	--	--

SOURCE : ARD KAFFRINE

Du point de vue sanitaire, le manque d'équipement et de moyen logistique au niveau de la commune de Kaffrine, constituent des contraintes qui méritent d'être contournées. En effet les exécutifs locaux, par le biais de la décentralisation doivent faire de la santé une priorité s'ils veulent asseoir un développement local durable. Par conséquent, Les résultats du diagnostic révèlent que le secteur souffre d'un certain nombre de contraintes relatives à un :

- ✓ Eloignement du centre de santé par rapport au reste de la commune
- ✓ Absence de centre de sante au niveau communal du fait de la transformation de l'actuel centre en hôpital de niveau 1
- ✓ Absence de curage des caniveaux du marché à la veille de l'hivernage
- ✓ Insuffisance d'infirmiers et de sages-femmes
- ✓ Absence de système de gestion des déchets biomédicaux
- ✓ Absence de système de collecte des ordures ménagères dans les quartiers entraînant la prolifération de dépôts sauvages
- ✓ Prévalence des maladies diarrhéiques
- ✓ Mauvaises conditions d'accueil des malades au niveau des structures de santé ;

Les solutions préconisées

Face à ces contraintes qui influent sur l'état de vulnérabilité des populations et par conséquent sur l'économie urbaine le conseil municipal s'est fixé comme objectifs, de faciliter aux populations un accès aux soins de qualité.

- ✓ Réhabiliter les locaux de l'ancien centre de santé communal
- ✓ Construire un poste de santé à Diamaguène TP
- ✓ Réaliser une case de santé à Diamaguène Ndiobène
- ✓ Promouvoir la création d'une mutuelle de santé à Kaffrine
- ✓ Encourager les privés à remettre en place un système de transport performant à l'intérieur de la commune

- ✓ Faire une étude sur la gestion durable des déchets biomédicaux
- ✓ Redynamiser les comités de salubrité
- ✓ Densifier le réseau d'évacuation des eaux pluviales et d'eaux usées
- ✓ Curer les caniveaux du marché avant le début de chaque hivernage
- ✓ Tenir régulièrement des séances de CCC avec les comités de salubrité dans les quartiers
- ✓ Sensibiliser les populations sur les comportements à adopter en matière d'hygiène
- ✓ Procéder à l'éducation environnementale des populations
- ✓ Sensibiliser les populations sur l'utilité des moustiquaires imprégnées
- ✓ Améliorer la qualité de la nourriture
- ✓ Sensibiliser les femmes sur l'importance du dépistage du SIDA
- ✓ Faire un plaidoyer auprès des autorités municipales pour le recrutement d'infirmiers et de sages-femmes.
- ✓ Former /recycler le personnel paramédical.

Doter les 2 postes de santé d'ambulance En outre à cote de la santé qui constitue un des neufs domaines de compétences qui ont été transférés aux collectivités locales depuis la mise en vigueur de la réforme de 1996, l'Education est aussi parmi les compétences transférés et doit être pris en compte pour la concrétisation du développement au niveau de la commune.

¹³ Il est communément admis que l'Education est le socle de tout processus de développement. Donc pour promouvoir une éducation de qualité il faut que les exécutifs locaux éradiquent tous les problèmes qui gangrènent le secteur tels que la dévalorisation de l'offre publique d'éducation avec des mouvements d'humeur des enseignants ou des apprenants, l'inégalité de chance devant l'éducation qui s'aggrave parce que la privatisation et la marchandisation de l'éducation se renforcent et que le statut économique devient le critère d'accès à une éducation de qualité. En plus dans de nombreuses écoles élémentaires de la commune, les murs de clôtures contiennent des fissurations. Par conséquent, pour concrétiser le développement au niveau de la commune de kaffrine, il faut aussi miser sur un système d'éducation et de formation qui nous tire de l'obscurité vers la lumière des connaissances, vers le culte de l'action pour transformer notre condition, par des moyens pacifiques, afin de substituer l'émancipation à l'oppression, la justice à l'inégalité, le développement à la pauvreté. Pour un projet éducatif partagé, adapté et pertinent, les autorités doivent être les gardiens vigilants. Par ailleurs l'une des objectifs majeurs de la décentralisation est la forte responsabilisation de la population. Pourtant cette responsabilisation semble être biaisée ou atténuée par les autorités supérieures.

¹³ DIOUF Mamadou, décentralisation : enjeux et contraintes de la gestion, mémoire de master UCAD, 2004, p23

Etant donné que Kaffrine est une Régional, la commune connaît pas mal de difficultés dans son fonctionnement. Les élus sont souvent interpellés dans le cadre des affectations de parcelles ou de règlement de conflits fonciers entre les populations. Bien vrai que la Commune est bien dotée sur le plan financier, ses ressources proviennent, pour l'essentiel des fonds de dotation et de concours versés par l'État. À côté de ces fonds, la Commune perçoit de faibles recettes locales. Il s'agit des amendes correctionnelles, les produits de l'exploitation des actes d'état civil, la taxe sur le transport en commun, la taxe municipale sur les activités commerciales. Cette situation traduit une faible capacité de mobilisation financière de la Commune liée à une lenteur au niveau de développement.

Tableau N° 2 : Synthèse des limites et des contraintes de la décentralisation

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faible mobilisation Financière ❖ Non-participation citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faible recouvrement de la taxe municipale ❖ Manque d'information et de sensibilisation des populations 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Faiblesse des investissements de la Commune ❖ Lenteur au niveau du développement local 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sensibilisation sur le recouvrement de la taxe municipale ❖ Concertation avec les populations ❖ Renforcement au niveau de la formation

Source : ARD KAFFRINE

5.2 Les contraintes économiques

Dans le secteur du transport la commune a subi de nombreuses difficultés pour le déplacement des personnes et des biens qui ont toujours entravé la mobilité des populations tel que

- ✓ L'absence de taxi urbain
- ✓ La cherté des prix du transport due aux prix instable du gasoil
- ✓ La concurrence des motos « Jakarta » avec les charrettes
- ✓ Le sous-équipement de la gare routière
- ✓ Faible dynamisme du comité de gestion de la gare routière
- ✓ Et le déficit en moyens de locomotion
- ✓

Les solutions préconisées

Dans une optique d'inflexion tendancielle, le conseil municipal décide d'engager prioritairement les actions visant à faciliter l'accès aux moyens de transport. Il s'agira pour les 06 ans à venir de :

- ✓ Faciliter la mise en place un système de transport performant
- ✓ Electrifier et doter à la gare routière de latrines modernes
- ✓ Regrouper tous les véhicules de transport en commun au niveau de la gare routière
- ✓ Inciter la commune à procéder sans délai à l'ouverture de la gare routière pour les véhicules de l'hinterland et des parkings pour les gros porteurs
- ✓ Faciliter le renforcement du parc automobile
- ✓ Organiser les conducteurs de motos « Jakarta » en association en vue d'organiser ce système de transport.

Il est ressorti du diagnostic du secteur du commerce que l'essor de ce dernier dans la localité reste entravé par un certain nombre de contraintes qui tourne autour de :

- ✓ L'insuffisance de souk au niveau du marché central
- ✓ L'absence de marché aménagé dans les quartiers
- ✓ La vétusté des souks et des halls au niveau du marché
- ✓ Le sous-équipement du marché du marché central
- ✓ L'absence de système d'évacuation des eaux pluviales au niveau du marché central
- ✓ L'absence d'un système adapté de collecte et de transfert des ordures au niveau du marché

- ✓ Le non fonctionnement du complexe frigorifique pour la conservation

Les solutions préconisées

Conscient de l'importance du commerce pour la promotion de l'autonomie financière des populations, le conseil municipal compte restructurer ce secteur. A ce titre il s'agira de :

- ✓ Augmenter le nombre de souks au niveau du marché central
- ✓ Réhabiliter les souks et les deux halls du marché central
- ✓ Aménager dans les quartiers des marchés pour faciliter l'approvisionnement en denrées et produits alimentaires
- ✓ Doter le marché central de Kaffrine d'ouvrages d'assainissement collectifs et d'évacuation des eaux pluviales
- ✓ Mettre en place un système de collecte et de transfert des ordures dans les marchés de la commune.¹⁴

Pour le secteur de l'agriculture la commune a connu des contraintes qui méritent d'être contournées. L'analyse situationnelle montre que l'agriculture traverse actuellement une crise qui est due entre autres à :

- ✓ L'insuffisance des surfaces cultivées du fait de l'exiguïté du territoire communal
- ✓ La pauvreté des sols
- ✓ L'insuffisance et la mauvaise qualité des intrants
- ✓ L'insuffisance et la vétusté du matériel agricole
- ✓ Les difficultés d'écoulement des produits agricoles liées au manque de voies de communication et d'absence de marché hebdomadaire
- ✓ Et l'absence d'activités maraîchères

Pour relancer le secteur agricole et d'être en phase avec la cible 1C de l'OMD N° 3 les populations de la commune de Kaffrine de concert avec les services techniques ont, lors des ateliers de diagnostic, proposer les solutions suivantes.

- ✓ Etendre le périmètre communal sur 3 à 7km
- ✓ Utiliser la fumure organique et minérale
- ✓ Lutter contre le déboisement
- ✓ Appuyer le renouvellement du matériel agricole existant
- ✓ Constituer des réserves personnelles
- ✓ Encourager et appuyer la mise en place d'un programme de production et de multiplication de semences

¹⁴ ARD de kaffrine, PIC d'investissement communal, 2021

- ✓ Promouvoir des unités de transformation
- ✓ Réaliser des bassins de rétention
- ✓ Aménager des bas-fonds.

L'analyse des résultats du diagnostic laisse apparaître que les contraintes prioritaires auxquelles le secteur de l'élevage est confronté sont :

- ✓ La recrudescence du vol de bétail
- ✓ Difficulté d'abreuvement du bétail
- ✓ La mortalité du bétail dû à un déficit de couverture vétérinaire
- ✓ Le non matérialisation des zones de parcours et de pâturage du bétail aux dispositions de la loi (décret 268 d'Avril 1972)
- ✓ L'absence d'abattoirs fonctionnels dans le territoire communal.

En effet, le poids de l'élevage dans l'amélioration des revenus des populations, le conseil municipal a décidé pour les six (06) années à venir de développer « booster » les filières de l'élevage à travers les actions suivantes :

- ✓ Matérialiser les zones de parcours et de pâturage du bétail
- ✓ Mettre en place des comités de vigilance encadrés par les services de sécurité au niveau des quartiers
- ✓ Réhabiliter les abreuvoirs de la commune
- ✓ Aménager des enclos communautaires
- ✓ Mise en place par les éleveurs d'un magasin de commercialisation d'aliments concentrés
- ✓ Former des auxiliaires en santé animale
- ✓ Développer des activités d'information et de sensibilisation sur les effets des produits contrefaits
- ✓ Encourager et faciliter l'implantation de pharmacie et de clinique vétérinaire
- ✓ Construire un abattoir moderne à Kaffrine
- ✓ Encourager l'intensification de l'élevage par l'insémination

En outre, les populations de la commune de Kaffrine demeurent confrontées à des contraintes d'accès à l'eau potable. Celles-ci sont causées par :

- ✓ La faible densité du réseau d'approvisionnement en eau potable dans les quartiers et autres zones d'extension
- ✓ L'absence de protection des puits
- ✓ L'inexistence de puits et d'AEP dans les nouvelles zones d'habitation

- ✓ Le dysfonctionnement de la distribution de l'eau lié aux nombreuses coupures d'électricité

Face à cette situation le conseil municipal a décidé pour les six (06) ans à venir de favoriser un accès durable en eau potable de 100 %. A cet effet, les actions suivantes ont été retenues

- ✓ Densifier le réseau d'approvisionnement en eau potable à l'intérieur des quartiers
- ✓ Etendre le RAEP dans les quartiers de Diamaguène Ndiobène, Diamaguène Centre et TP et au niveau du quartier Escalé par la promotion des branchements sociaux
- ✓ Protéger les puits fonctionnels
- ✓ Equiper le forage d'un groupe électrogène pour juguler les coupures d'électricité¹⁵

5.3 Les contraintes environnementales

Sur le plan de l'environnement et des ressources naturelles, on observe une forte dégradation inquiétante des ressources végétales. En effet, des coupes abusives d'arbres sont faites par les populations des villages environnants et les peulhs transhumants pour le bois de chauffe. Ce phénomène est du manque de vigilance du service forestier qui ne joue pas pleinement son rôle malgré des revendications répétitives.

Malgré tout cela des actions de reboisement ne sont pas fréquentes dans la commune, ce qui laisse espérer une dégradation continue du couvert végétal.

5.4 Contraintes socioculturelles

Du point de vue socioculturel, la commune de Kaffrine souffre d'un manque criard d'infrastructures culturelles qui constitue des contraintes qui méritent d'être contournées. Depuis 2012, la commune n'a connu aucune évolution dans le volet socioculturel. Elle ne dispose qu'une seule maison de la culture et des arts et un stade municipal dont le mur de clôture est complètement fissuré, en plus le terrain n'est pas engazonné et il est recouvert de nombreuses flaques d'eau. Parmi les contraintes on peut citer :

- ✓ Le sous-emploi
- ✓ Le déficit de formation professionnelle
- ✓ L'exode massif des jeunes vers les grands centres urbains à la recherche d'emplois
- ✓ L'insuffisance d'espaces de loisirs
- ✓ L'absence d'électrification au niveau du stade municipal

¹⁵ Grigori, L, 2009, La gouvernance territoriale et ses enjeux, Pages 66

- ✓ L'inondation fréquente du stade municipal
- ✓ L'insuffisance de terrains d'entraînement pour les ASC
- ✓ Le sous-équipement de la salle de polyvalente
- ✓ Le déficit financier et d'encadrement des équipes de football et de basket
- ✓ La difficulté d'accès au crédit
- ✓ L'absence d'équipement au niveau de la salle des fêtes

Face à cette situation d'impasse des jeunes, le conseil municipal de concert avec les populations a décidé, pour les six (06) ans à venir de promouvoir le plein épanouissement des jeunes. Ainsi, il s'agira, entres autres :

- ✓ Faciliter l'implantation de PME et PMI pour la création d'emplois
- ✓ Electrifier le stade municipal
- ✓ Nivelier et remblayer l'aire de jeu du stade municipal
- ✓ Aménager une aire de jeu par quartier
- ✓ Faciliter la formation professionnelle des jeunes
- ✓ Mettre en place un fonds levier pour les jeunes
- ✓ Réhabiliter la salle des fêtes et la salle polyvalente.

Par ailleurs les autorités locales ont déjà procédé à sa budgétisation pour l'achat des produits phytosanitaires sur le terrain, des gazons et la clôture etc. En effet la promotion de la culture est en léthargie dans la commune. De ce fait il y'a un déficit extraordinaire des infrastructures culturelles et donc de lieux de loisirs pour les jeunes. En somme, l'instance dirigeante doit reconsidérer le sport et la culture pour accroître l'attractivité de la commune et promouvoir une jeunesse épanouie. ^{16 17}

¹⁶ Grigori, La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles, publié par SCNULD, 2009, 1ere édition, 64 Pages.

¹⁷ ARD kaffrine, Plan d'investissement communal, 2021, Page 55

TROISIEME PARTIE : LA RELATIVE COHERENCE DE LA COMMUNALISATION INTEGRALE

Le Sénégal est un Etat décentralisé et déconcentré avec aujourd'hui deux paliers de collectivités locales (Département et Commune) et trois paliers de circonscriptions administratives. Ainsi, le territoire national de 196 712 km², est passé progressivement de 7 régions en 1976 à 14 en 2008 avec une multiplication des communes qui sont actuellement au nombre de 557.

La communalisation intégrale est une étape importante du processus de la décentralisation. C'est une stratégie politique qui consiste en mettre en place, sur l'ensemble du territoire national des communes de plein exercice, dotées d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Autrement dit, la communalisation intégrale est une option politique pour promouvoir le développement économique à la base. Toutefois, dans la politique de communalisation intégrale, toutes les communautés rurales et les communes d'arrondissement seront érigées en communes. En effet cette politique a supprimé toutes les communautés rurales, ainsi que les communes d'arrondissement créées en 1996 et a accordé des compétences élargies aux communes de plein exercice dans divers domaines : Santé, Environnement, gestion des ressources naturelles, Urbanisme entre autre. Cette nouvelle configuration administrative entraîne des divergences et des conflits autour des prérogatives des diverses structures. Donc cette option répond à l'impératif d'une gestion de proximité des problèmes des populations et une participation des acteurs locaux à l'impulsion et à la mise en œuvre des stratégies de développement territorial. En dehors des avantages du processus de la décentralisation nous avons noté une forte incohérence de la communalisation intégrale qui est lié à une incohérence dans la mise en place d'un système et des bouleversements perpétuels dans les politiques locales et l'absence de prise en compte des réalités des configurations sociales, culturelles et géographiques des collectivités territoriales.

Les communes qui remplaceront les communautés rurales actuelles risquent davantage de poser des difficultés, non seulement de viabilité, mais de gestion globale et harmonieuse. La réforme semble occulter l'absence aiguë des ressources naturelles, faute de moyens financiers et techniques et de ressources humaines, un manque total d'activités pourvoyeuses d'emplois et de possibilités de collecte de recettes fiscales dans certaines zones.

Un vrai diagnostic aurait montré la difficulté de mise en œuvre des neuf domaines de compétences transférées que sont le foncier, environnement et gestion des ressources naturelles,

jeunesse et sport, santé, population et action sociale, culture, éducation, planification, aménagement du territoire, urbanisme et habitat. En outre, beaucoup de limites pèsent encore sur sa mise en œuvre. Il s'agit notamment :

- ✓ Des faiblesses objectives du cadre institutionnel et organisationnel de la décentralisation pour la promotion du développement territorial
- ✓ La faiblesse de la politique d'aménagement du territoire limitée par une architecture territoriale rigide
- ✓ Du manque de viabilité des collectivités locales et de valorisation des potentialités de développement de ces territoires
- ✓ La faiblesse de la gouvernance locale accentuée par une multitude d'acteurs avec des préoccupations parfois différentes
- ✓ La faiblesse de la coproduction des acteurs du développement territorial qui induit fortement l'inefficacité des interventions
- ✓ L'incohérence et l'inefficacité des mécanismes de financement du développement local accentuées par l'insuffisance des moyens.¹⁸

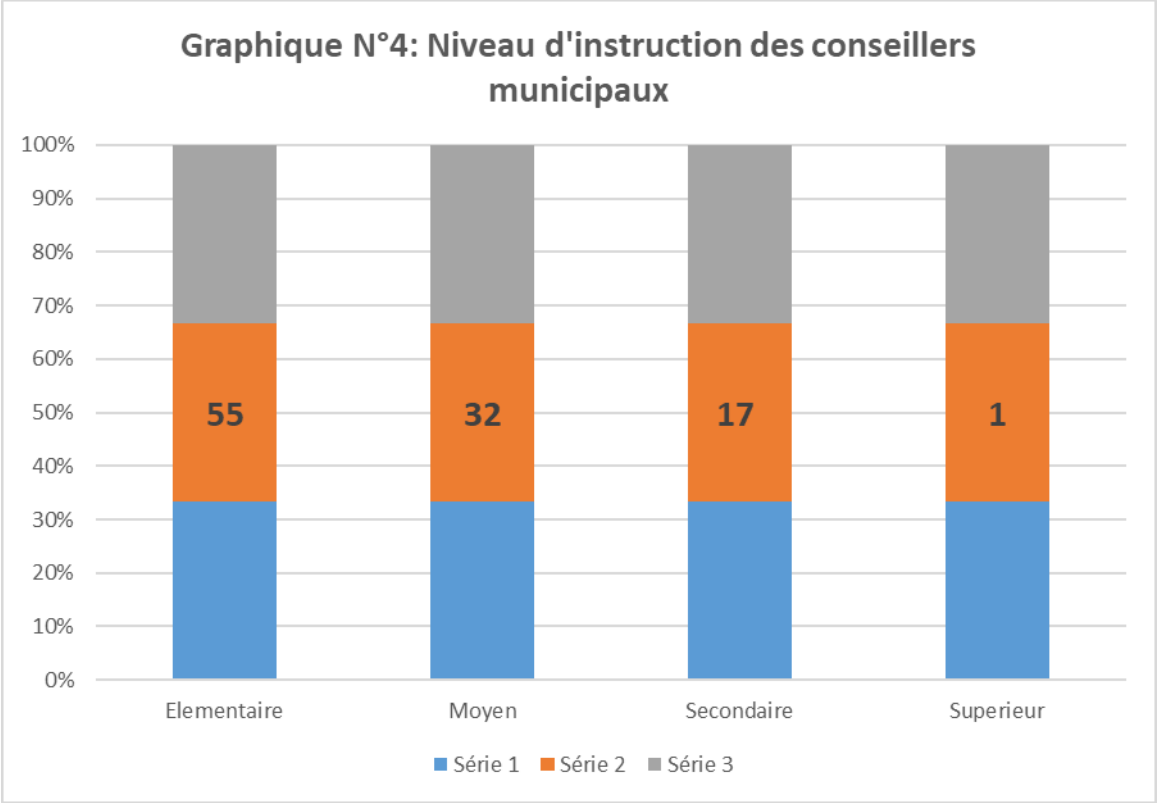
Chapitre VI : Le manque de viabilité des collectivités locales

Le manque de durabilité des collectivités locales demeure une problématique du développement local. En effet, la communalisation intégrale présente des faiblesses du point de vue de leurs possibilités à vraiment se prendre en charge dans les domaines du développement économique et social. Par ailleurs, la décentralisation a permis effectivement le transfert de neuf compétences dans les collectivités territoriales, mais les moyens d'accompagnement ne s'en suivent pas. C'est ce qui a emmené un manque de viabilité dans les communes y compris celle de kaffrine. Cette absence de durabilité a engendré un manque de qualification des ressources humaines et une insuffisance des moyens financiers.

6.1 Le manque de qualification des ressources humaines

Le manque de personnel qualifié et l'augmentation d'une masse salariale dans la commune entraîne une mauvaise organisation. La majeure partie de ce personnel, recruté sur la base du militantisme politique, se distingue par son incompétence et son amateurisme.

Selon les enquêtés, il est important de multiplier des « séances de capacitation » pour les élus locaux si on ne peut pas redéfinir les modalités d’investiture pour les postes des conseillers municipaux.



SOURCE : Enquêtes sur le terrain, BADIANE, 2020

Le conseil municipal de la commune de Kaffrine reste marqué par un nombre élevé de conseillers municipaux qui ont un faible niveau d’instruction. La majorité de ces élus n’ont bénéficié aucune formation sur la décentralisation. Cette situation montre que les autorités n’ont d’autres préoccupations que le problème du control politique de la municipalité ce qui provoque une lenteur de l’aboutissement du processus de développement local. De ce fait une pareille situation suppose une nécessité des séminaires de formation, de perfectionnement renforcement des autorités décentralisées.

Tableau N° 1 : Formation des autorités décentralisées sur la décentralisation

❖ Conseillers municipaux ayant bénéficié d’une formation	❖ Conseillers municipaux n’ayant pas bénéficié d’une formation
---	---

63%	37%
------------	------------

SOURCE : Enquêtes, BADIANE, 2021

6.2 L'insuffisance des moyens financiers

Le manque de moyens financiers influe considérablement sur la lenteur du développement locale de la commune. En effet les fonds alloués par l'Etat dans la commune sont très minimes afin de booster un développement local remarquable, c'est pourquoi ils ont recours à d'autres sources de financement qui portent sur l'intervention des projets et programmes de l'Etat, des ONG et du privé ainsi que la coopération décentralisée.

Dans l'analyse des recettes et dépenses à l'étude des dépenses de fonctionnement, il ressort que la partie réservée au domaine d'investissement est très limitée. Or selon la loi, le ratio des investissements devraient être à la limite à 25% du budget global. Les investissements furtifs sont les plus favorisés en ce sens qu'ils permettent de créer des emplois et de faire rentrer des fonds. La faiblesse des recettes d'investissements sur fonds propres constitue une contrainte de taille.

Cette incapacité d'investissement de la commune pose la problématique du développement des équipements collectifs surtout dans les quartiers périphériques. Par ailleurs au niveau des secteurs de la culture et de la santé, les investissements par rapport aux besoins des populations. En ce qui concerne l'assainissement, malgré de l'effort relativement important par rapport au secteur de la voirie, des progrès réels restent à mettre en place pour assurer à la commune un environnement sain.

Tableau N°2 : Exercice de compétences transférées

Compétences correctement exécutées	Compétences en difficultés
✓ Urbanisme	✓ Santé
✓ Environnement	✓ Action sociale
✓ Habitat	✓ Education
	✓ Sport et loisirs

CHAPITRE VII: L'absence d'échange et cohésion entre l'autorité décentralisée et les populations

La responsabilisation des acteurs à la base à travers la politique de décentralisation a, comme ultime objectif d'asseoir les bases d'un développement local durable. A l'instar des autres collectivités locales, le développement de la commune de Kaffrine incombe directement aux populations car ils sont les principaux bénéficiaires de toute action de développement local. Pour une bonne politique de décentralisation et une action territoriale performante, il faut que la synergie et la solidarité entre les acteurs restent des indicateurs indispensables du développement local. Selon les enquêtes, les élus locaux de la commune de kaffrine doivent davantage se mettre eux-mêmes, non par le biais de leurs directeurs de cabinet ou de leurs entourages immédiats, à l'écoute des populations afin d'être en bon terme avec les populations. En effet l'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement local et celles qui sont prises par la commune par le conseil municipal sous forme d'arrêtés municipaux sont considérées par les populations comme un élément de blocage pour une bonne entente et cohésion entre eux et les autorités décentralisées.

En effet, l'objectif visé est de relancer la démocratie locale car elle est indissociable de la décentralisation. En outre, l'autorité décentralisée doit s'efforcer de mettre en place un cadre de concertation pour impulser le dialogue avec les populations. Cette politique vise à éradiquer les maux qui gangrènent la localité notamment les insuffisances constatées dans les rapports entre les différents acteurs de la commune, les citoyens qui sont mal informés sur les programmes et projets de la ville, l'insuffisance de formation des acteurs, l'absence d'une implication effective des populations et l'absence de cadre de concertation institutionnel adéquat.¹⁹

Ainsi, une bonne politique de décentralisation n'est possible que si elle repose sur une forte cohésion entre les élus et les populations, axée sur des stratégies de communication interne, ainsi qu'une communication populaire liant les administrateurs aux administrés. Il faut aussi souligner que les commissions ne sont pas des instances de décisions bien qu'elles soient en amont et en aval du processus. Autrement dit, la prise de décision proprement dite revient toujours au conseil municipal et le problème que posent certains enquêtés est que les arrêtés subséquents ne rencontrent pas souvent l'approbation de tous les acteurs. En outre il est important de créer un conseil consultatif, un organe composé de plusieurs

¹⁹ MATTEUDI Emmanuel, les jeux du développement local, paris, 2012, p 27

membres issus de la société civile, des organisations professionnelles, des religieux, des groupements de femmes et jeunes. Ce Conseil consultatif est un relais entre les populations et le conseil municipal. Les instances qui agissent au nom de la collectivité locale ne seront réellement légitimes que lorsqu'elles refléteront les actions qui ont été jugé nécessaire par les populations elles-mêmes.²⁰

7.1 Absence de sensibilisation

D'après les données de l'enquête, la sensibilisation au processus de décentralisation n'a pas été effectuée à la base. La commune n'a jamais effectué de programmes ou des séminaires de sensibilisation à la décentralisation alors que c'est de son ressort. En effet, le rôle de l'autorité décentralisée est de veiller à la participation active des populations afin d'espérer une bonne politique de décentralisation. Nous constatons que les populations ne sont pas suffisamment consultées et informés sur les décisions qui concernent leur vécu, sur la priorisation de leurs attentes.

Tableau N°1 : Sensibilisation de la population

Sensibilisation	Nb. cit	Freq
OUI	7	11,5%
NON	41	88,5%
Total CIT.	48	100%

Source : Enquête, BADIANE, 2021

La majorité de la population ne participe pas aux réunions tenue par la commune. Les raisons de cette absence sont multiples mais la plus connue demeure l'insuffisance de communication. Il s'agit d'une dénonciation fait à l'encontre de la commune à qui on reproche un manque de considération vis-à-vis de sa population. Toutefois , nous avons noté une paresse venant des populations mais également de leur réticence à l'égard de la commune. Par ailleurs les motifs sont autres que l'absence de sensibilisation, il s'agit plutôt de l'absence d'un cadre de concertation communautaire.

²⁰ BESSON Isabelle, la gouvernance territoriale, 2014, p 13

7.2 Absence d'un cadre de concertation communautaire

Le cadre de concertation communautaire est une organisation regroupant toutes les couches de la population y compris les autorités et dont l'adhésion est libre, volontaire et gratuite. C'est donc un patrimoine collectif et un instrument de pilotage qui répond au souci d'appuyer le conseil municipal dans l'exécution du PIC .Par conséquent, Il doit être considéré comme un outil pérenne ne s'intéressant qu'aux problèmes de développement communal. C'est pourquoi, il faut l'ouvrir à toute personne désireuse de contribuer au développement de la collectivité locale. En effet, dans toute politique de développement il y a forcément des perceptions différentes, des modes d'actions différents et parfois même des objectifs différents. En effet, il peut arriver que des programmes de l'Etat, de la commune, des partenaires extérieurs ne suscitent pas l'adhésion des populations locales. En outre, des divergences relatives au respect des protocoles d'accords signés dans le cadre de la gestion des projets de développement ne manquent pas de surgir entre les différents acteurs. En plus l'instauration d'un partenariat fécond entre les acteurs nécessite le décloisonnement des OCB, la formalisation et la pérennisation de la consultation entre les différents acteurs. Les élus sont évalués à travers le bilan de réalisation des activités prévues dans le PIC mais ils ne peuvent pas à eux seuls réaliser les objectifs sans la contribution des différents acteurs de la commune.²¹ C'est pourquoi la place du cadre dans le développement de la commune est stratégique.

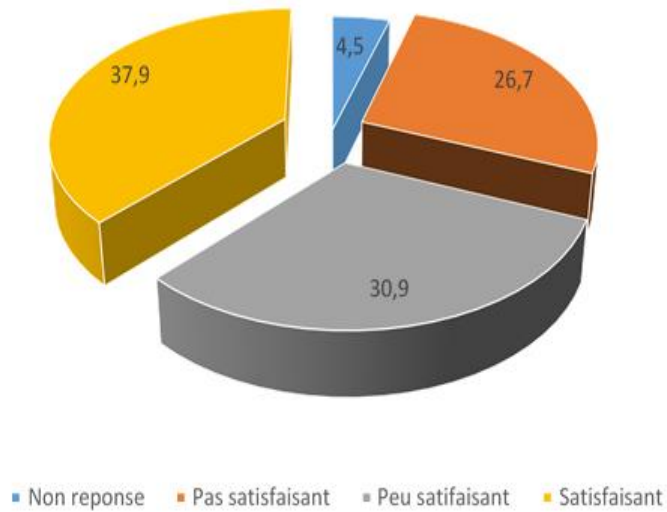
D'où la nécessité de créer un cadre de concertation communautaire en vue de lubrifier les relations sociales. L'existence de ce cadre permet donc l'émergence d'un système de régulation locale qui veille sur le règlement du conflit et l'échange d'expertise entre les différents acteurs.

Ainsi l'absence de ce cadre dans la commune de kaffrine est source de blocage d'une cohésion entre les élus et les populations.

De l'avis de plusieurs acteurs enquêtés, l'inexistence de ce cadre constitue un handicap pour le développement de la commune de kaffrine.

²¹ Plan d'investissement communal, ARD kaffrine, 2021, p 10 à 12

Graphique N°: Appreciation sur la politique de l'Etat dans la commune de kaffrine



Cette situation n'est pas propice à l'instauration d'un partenariat fécond entre l'Etat et les populations locales dans la mesure où la gouvernance locale repose sur l'existence de relations, de confiance et de proximité entre les différents acteurs.

Conclusion

La commune de Kaffrine, à l'instar des autres collectivités locales du Sénégal, demeure un espace territorial doté d'une certaine autonomie en termes de gouvernance due aux opportunités que la décentralisation lui a offert.

Ainsi la décentralisation part du principe de l'autonomie dont l'autonomie administrative, l'autonomie financière ainsi que celui de la libre administration ou liberté locale qui est basé sur la démocratie participative en promouvant l'intérêt local.

Bref, la décentralisation en tant que clé de voute de la démocratie et du développement local, doit être en mesure d'apporter des réponses pertinentes aux préoccupations des communes.

A ce titre, notre sujet portant sur « l'impact de la décentralisation sur le développement local : le cas de kaffrine » nous a permis de saisir les contraintes de la décentralisation en matière de développement local.

Ainsi il apparait judicieux de souligner que ces contraintes sont d'ordre social, économique et politico administratif.

Sous cet angle et par rapport aux opportunités que la décentralisation leur a octroyé, les autorités locales de la commune de kaffrine ont mis un accent particulier, concernant leurs politiques de développement, sur l'accès des populations aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation etc.

En effet, la décentralisation avec son lot de reformes qui l'accompagne, a comme objectif d'améliorer la condition de vie des populations, mettre en place des organes élus dans les circonscriptions dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

En outre, elle a aussi comme objectif d'instaurer la libre administration dans des collectivités territoriales par des instances locales élus au suffrage universel. Elle prévoit aussi de les doter d'une autonomie financière afin qu'elles puissent s'administrer librement. Ce transfert est certes important mais malheureusement il ne s'accompagne pas de moyens financiers, matériels et techniques qui concourent à la bonne marche d'une politique de décentralisation.

Cependant, conscient des enjeux liés à la décentralisation, nous avons jugé opportun de nous lancer sur des recherches approfondies sur l'impact de la décentralisation pour participer au développement local de la commune de Kaffrine.

Références bibliographiques

Ouvrages

- ACP, 1996, La coopération décentralisée dans les pays, Paris Gret, p 27
- A.N.S.D, 2020 – Recensement général de la population et de l’habitat, rapport de janvier, consulté le 20 Avril 2019
- BAGUENARD. J, 2013, la décentralisation « Que sais-je ? » 7eme Edition librairie Enrôles, p53
- BOISMENU Isabelle, 1999, « Développement local urbain : Coopération décentralisée : Les leçons béninoises : Expériences et bilan d'une nouvelle approche du développement », Paris, Gret, p 49
- CEDIDELP, 1997, Coopération et solidarité internationale : éléments bibliographiques, Paris, RITIMO, p 90
- DEBERRE J-C, 2007 « Décentralisation et développement local, Afrique contemporaine » Edition de découverte Paris, p 45-54
- DIOP Djibril, 2006 « décentralisation et gouvernance locale au Sénégal : quelle pertinence pour le développement local ? » mémoire de master UCAD, 60 p, consulté le 25 Décembre 2018
- DIOUF Babacar, 2005 « Etude de capitalisation du PADMIR dans les départements de Kebemer et Kaffrine, PNUD-FENU, Edition didacticka, p 82
- DIOUF (M), 2000 « Enjeux et contraintes politiques de la gestion municipale », Bordeaux, Centre d’Etude d’Afrique Noire, 36 p
- ELONG Mbassi J-P, 2003, « Démocratisation et décentralisation : Genèse et dynamique comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne » paris, Karthala, p 528
- FALL Modou, 2005 « la décentralisation et gouvernance urbaine : l’implication des OCB, mémoire de master UCAD, Consulte le 12 Mars 2018
- GODONOU Gérard, 2007 « Développement local et mobilisation de ressources » centre d’étude d’Afrique noire, p 76

- HASSAN, 2007 « Développement local participatif dans un contexte de décentralisation : bilan de l'expérience dans le cadre de l'appui au renforcement de capacité des communes », centre d'étude d'Afrique noire, p 81
- IRAM-CEPIA-IIED-AICDD, 2006, Evaluation du thème "appui à la décentralisation et gouvernance locale", synthèse des étapes 1 et 2, document provisoire, [http://www.google.com/search ?q](http://www.google.com/search?q). Consulté le 18 Février 2020
- JACOB, J.-P. 1998, « La décentralisation comme distance : réflexions sur la mise en place des collectivités territoriales en milieu rural ouest-africain », Jets d'Encre, 71p
- KARIM. D, 2003, « La décentralisation en Afrique de l'ouest : Entre politique et développement », Présence Africaine, p 66-67
- LARANGE Alain, 2000, « la décentralisation enjeux et perspectives », Karthala paris, p 48
- LEMARCHAND René, 2004, « La face cachée de la décentralisation : réseaux, clientèles et capital social », l'APAD, n° 16, p 88
- MARR Pape Lait, 2008 « décentralisation et gouvernance local : étude de cas dans la commune de Foundiougne, mémoire de master UGB, Consulte le 12 Mars 2018
- MENGUIN Jacqueline ,1999 « guide du développement local et du développement social », l'Harmattan, collection « logiques sociales », p 37
- NACH Mback Charles, 2001 « Décentralisation en Afrique contemporaine: enjeux et perspectives in Afrique », paris Karthala, p 74
- NIANG Thiendou, 2003 « destin des collectivités locales », l'Harmattan Sénégal, p 52
- OCDE, 2005, « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, appropriation, harmonisation, alignement, résultats et responsabilité mutuelle, Karthala paris p 14
- OUEDRAGO H.M.G, 2003 « Decentralisation and local gouvernance: expériences from francophone West Africa », the international forestry review, p 7
- PIERRE-Yves Le Meure, 2003 « Décentralisation et développement local. Espace public, légitimité et contrôle des ressources, », 4eme Edition, p 22

Annexe

Tables des illustrations

Liste des tableaux

.Tableau 1 : Evolution de la pluviométrie des dix dernières années

Tableau 2 : Evolution de la population

Tableau 3 : Composition du cheptel de la commune de Kaffrine

Tableau 4 : Proportion des enfants des ménages dans l'élémentaire

Tableau 5 : Proportion des enfants des ménages dans le moyen secondaire et lycée

Tableau 6 : Répartition de l'implication des jeunes dans les infrastructures socioculturelles

Tableau 7 : Répartition des licenciés du sport selon la discipline, la catégorie, et le sexe

Tableau 8 : Analyse du secteur de l'éducation dans la commune de Kaffrine

Tableau 9 : Synthèse des limites et des contraintes de la décentralisation

Tableau 10 : Formation des autorités décentralisées sur la décentralisation

Tableau 11 : Exercice de compétences transférées

Tableau 12 : Sensibilisation de la population

Liste des figures et cartes

Figure 1 : Carte de localisation de la commune de Kaffrine

Figure 2 : Typologie des sols dans la commune de Kaffrine

Figure 3 : Répartition de la population par sexe

Figure 4 : Niveau d'instruction des conseillers municipaux

Figure 5 : Appréciation sur la politique de l'Etat dans la commune de Kaffrine

Photos

Centre Régional Hospitalier Thierno Birahim Ndao

Ambulances médicalisées

Table des matières

Résumé	4
Abstract	5
Sumário	6
AVANT PROPOS.....	7
LISTES DES SIGLES ET ACRONYMES	8
INTRODUCTION	10
I. Contexte et justification	12
II. Problématique et analyse conceptuelle	13
1. Cadre théorique.....	13
2. Discussion conceptuelle	16
3. Objectifs de recherche.....	19
4. Hypothèses de recherche.....	19
III- La méthodologie	19
3.1 La revue documentaire	20
3.2 Les enquêtes de terrain	21
3.3 Echantillonnage	22
3.4 La phase de traitement des données	22
3.5 Moyens matériels et financiers	23
PREMIERE PARTIE: DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA ZONE D'ETUDE.....	24
Chapitre I : Présentation de la commune de Kaffrine	24
1.1 Cadre physique et organisationnel de la commune	25
1.2 Répartition de la population par quartier.....	29
Chapitre II : Aspects démographiques et potentialités de la commune	31
2.1 Le Milieu humain	31
2.2 La structure démographique.....	32
2.3 Les mouvements migratoires.....	33
Chapitre III : Cadre de vie et Activité économique	36
3.1 Habitat et cadre de vie	36
3.2 Activité économique	37
3.3 Les acteurs et les organisations du secteur.....	40
DEUXIEME PARTIE : Analyse de la gouvernance territoriale	44
Chapitre IV: les opportunités de la décentralisation	45
4.1. La participation locale	45

4.2 L'exécution de certaines compétences transférées	49
4.3 Opportunités politico-administratives.....	55
4.4 Opportunités économiques et relation entre élus et acteurs du milieu.....	56
Chapitre V : les contraintes de la décentralisation.....	62
5.1 Les contraintes sociopolitiques	62
5.2 Les contraintes économiques	68
5.3 Les contraintes environnementales.....	71
5.4 Contraintes socioculturelles.....	71
TROISIEME PARTIE : LA RELATIVE COHERENCE DE LA COMMUNALISATION INTEGRALE.....	73
Chapitre VI : Le manque de viabilité des collectivités locales.....	74
6.1 Le manque de qualification des ressources humaines.....	74
6.2 L'insuffisance des moyens financiers.....	76
CHAPITRE VII: L'absence d'échange et cohésion entre l'autorité décentralisée et les populations.....	77
7.1 Absence de sensibilisation	78
7.2 Absence d'un cadre de concertation communautaire	79
Conclusion.....	81
Références bibliographiques.....	82
Table des matières	85